

Rencontre, le 21 juillet à Québec

Front des provinces contre Loto-Canada

par Jean-Paul GAGNE

Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, rencontrera le 21 juillet à Québec, des ministres de toutes les provinces canadiennes pour décider de la création d'une nouvelle loterie interprovinciale qui pourrait signifier la fin de Loto-Canada, du moins dans sa forme actuelle.

Cette réunion sera la première que tiendront les ministres à ce sujet. Une tentative de réunion secrète devait avoir lieu à Toronto aujourd'hui, mais elle a été contremandée, a-t-on affirmé au SOLEIL, pour des raisons d'honnêteté.

M. Parizeau fera alors une proposition concrète à ses homologues des provinces. Celle-ci n'est pas encore arrêtée. D'ailleurs, le ministre de la Santé du Manitoba, M. Larry Desjardins, a confirmé, hier, la tenue de cette rencontre à Québec. Il a précisé aussi que les conditions d'admission du

Québec et des provinces de l'Atlantique avaient changé depuis que l'idée a été lancée, l'an dernier.

Selon un dossier paru dans le dernier numéro du Financial Times, c'est l'Ontario qui mène contre Loto-Canada, dont les résultats ont été jusqu'à maintenant fort décevants.

Le Québec a accepté de discuter avec le groupe des provinces contestataires, soit l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, mais sans s'en solidariser du moins officiellement. Des rencontres ont en effet eu lieu ces dernières semaines au niveau de fonctionnaires.

Le front des cinq provinces de l'Ouest cherche également à se gagner la collaboration des provinces de l'Atlantique et croit que la décision du Québec sera déterminante pour l'adhésion ou le refus des Maritimes.

On estime à \$500 millions les gains annuels bruts que pourrait réaliser une nouvelle loterie interprovinciale si le fédéral se retirait du champ des loteries, ce qui apparaît toutefois improbable pour des raisons politiques.

Loto-Canada: rendement à désirer

Loto-Canada n'a retiré que \$44 millions nets de ses trois premiers tirages au lieu des \$90 millions qui avaient été estimés en mai 1976, lors de la création de Loto-Canada.

Rappelons que cette dernière a été lancée pour le remboursement d'une partie du déficit olympique de \$1 milliard et que le Québec devait y retirer \$330 millions après les 13 tirages prévus d'ici la fin de 1979. En vertu de la loi créant Loto-Canada, le Québec a droit à 82,5 pour 100 des recettes nettes de la loterie nationale,

les autres provinces obtenant 12,5 pour 100 et Sports Canada recueille 5 pour 100.

Au rythme où rentrent les recettes nettes de Loto-Canada, le Québec ne recevrait que \$150 millions d'ici la fin de 1979, soit moins de la moitié du montant espéré.

Le Québec ayant la part du lion des bénéfices nets de Loto-Canada et les autres ne recueillant que des miettes, on comprend le désir de plusieurs d'entre elles de vouloir réaménager le partage du gâteau des loteries.

Toutes les provinces exploitent déjà des loteries. The Provincial est exploitée conjointement par l'Ontario Lottery Corp. et la Western Canada Lottery Foundation; le Québec possède Loto-Québec et les quatre provinces de l'Atlantique ont également la leur.

The Provincial et Loto-Canada offrent respectivement cinq et 12 grands prix de \$1 million par tirage, mais The Provincial vend ses billets \$5 et fait six tirages par année, alors que Loto-Canada vend les siens \$10 et effectue quatre tirages annuellement. Loto-Canada est un dur concurrent pour The Provincial et l'Ontario craint que le fédéral ne se retire pas de ce champ de taxation après 1979 tel que convenu dans la loi actuelle.

Comme l'appui du Québec à la proposition des cinq provinces de l'Ouest est essentiel au coup fatal que l'on veut porter à Loto-Canada, celles-ci proposeraient au gouvernement du Québec un mode de partage des bénéfices qui permettrait à ce dernier de retirer quelque \$300 millions d'ici 1982 et de combler ainsi le déficit de l'aventure olympique.

Le gouvernement du Québec a conséquemment une décision cruciale

à prendre. S'il se joint à la nouvelle loterie interprovinciale, il devra empêcher Loto-Québec de distribuer au Québec les billets de Loto-Canada; on rapporte que Loto-Québec vend 63 pour 100 de tous les billets de Loto-Canada vendus au Québec.

Le Québec et les provinces maritimes participent activement à la vente des billets de Loto-Canada, tandis que l'Ontario et les provinces de l'Ouest n'ont aucun rôle dans leur vente ou leur distribution.

Naturellement, le fédéral combattra cette proposition et forcera peut-être les provinces et le Québec plus que toutes les autres à maintenir le lien avec Loto-Canada. Ottawa vient de promettre de prêter via la SCHL \$37 millions pour transformer le village olympique.

Mais si cette tentative devait réussir, le fédéral serait alors devant (Suite à la page A2, 1re col.)

YVON ST-GELAIS INC.
FUTURS MARIÉS
MÉNAGES COMPLETS
CONCIERGE
LUMINAIRES
525-4671

LE SOLEIL

Service d'Optique Elite

48 PAGES 4 CAHIERS

QUÉBEC, JEUDI 7 JUILLET 1977

81e ANNÉE, No 160 PRIX 25¢



Le Soleil, Raymond Laviolette

Regards vers demain

Cette photographie prise, hier, lors de la prestation de serment de Jocelyne Ouellette et de Pierre-Marc Johnson, respectivement nommés ministre des Travaux publics et ministre du Travail, pourrait devenir symbolique. Nous y voyons M. René Lévesque, le père de la souveraineté-association en compagnie de Mme Reine Johnson, mère de Pierre-Marc et veuve de l'ancien premier ministre Daniel Johnson, le théoricien de l'égalité ou l'indépendance. La scène se déroule sous le regard de la reine Elisabeth II, l'image du statu quo.

Voir chronique et nos Informations aux pages A-5, D-1

Une enquête sur la GRC

par Louis TARDIF
du bureau du Soleil

OTTAWA — Virant subitement son capot de bord, le gouvernement fédéral a décidé de mettre sur pied une commission royale d'enquête chargée de scruter les activités illégales de son corps de police d'élite, la Gendarmerie royale du Canada.

La nouvelle a eu l'effet d'un coup de théâtre hier au Parlement alors que les députés s'adonnaient à qui mieux mieux au débat sur l'unité nationale.

C'est devant "plusieurs autres allégations" de pratiques illégales en rapport avec la cueillette de renseignements par la GRC que le gouvernement s'est décidé à passer aux actes en nommant trois commissaires dont la tâche première "consistera à déterminer l'étendue et la fréquence de pratiques d'enquêtes non autorisées ou prévues par la loi impliquant des membres de la GRC".

Le solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, qui avait jusqu'à tout dernièrement répété, avec le premier ministre, que le cas de l'Agence de presse libre du Québec en était un "isolé", a déclaré, hier, devant les journalistes que de nouveaux témoignages recueillis après le 17 juin et "en fin de semaine dernière" lui permettent de croire, de même qu'au commissaire en chef de la GRC, M. Maurice Nadon, qu'à un moment donné, ces gestes illégaux de la GRC "étaient devenus une pratique courante".

Le mandat de la commission d'enquête ne s'étendra pas seulement au service de sécurité de la GRC, celui en cause dans l'affaire de l'APLQ en 1972, mais aussi sur toutes les activités présumées illégales du corps de police de même qu'elle devra examiner les politiques et les procédures qui régissent les activités de la GRC.

De plus, le gouvernement a deman-

dé à la commission de l'aviser quant aux mécanismes nécessaires à la mise en oeuvre de ces politiques et procédures et finalement quant aux modifications à la législation qui pourraient, le cas échéant, être nécessaires à la sécurité du pays.

Cette commission sera formée de trois membres sous la présidence du juge David C. McDonald de la Cour suprême de l'Alberta, assisté par l'avocat torontois, Donald S. Rickard et de Me Guy Gilbert de Montréal.

Trop de zèle

Il semble que la GRC ait décidé, après la crise d'octobre, de s'assurer qu'elle protégerait bien à l'avenir la sécurité nationale.

Il y aurait eu, dans le début des années 1970, un zèle excessif qui aurait poussé certains policiers à se servir de méthodes illégales, comme le

(Suite à la page A2, 3e col.)

La loi no 1 protégera le français et l'anglais

par Raymond GIROUX

L'application intégrale de la politique scolaire proposée par la Charte du français constitue la seule façon d'augmenter la proportion de jeunes Québécois à fréquenter le réseau scolaire francophone au cours des prochaines années, révèle une étude

(Suite à la page A2, 1re col.)

sommaire

Annonces classées
A Québec aujourd'hui
Arts et spectacles
Bandes dessinées
Bridge
Carrières et professions
Consommation
Dés
Economie-finances
Feuilleton
Horoscope
Information régionale
Mot mystère
Mots croisés
Page documentaire
Patron
Sport
Télévision

D-2 à D-18
B-6
B-5 à B-7
D-15
D-9
C-6, C-7
A-6, A-7
D-18, D-19
A-9 à A-11
D-16
D-14
B-2
D-11
D-13
A-5
D-15
C-1 à C-6
B-4

ce soir

SPORTS: Stade municipal, 18h30, programme double opposant les Métros aux Indians de Jersey City.
ARTS: Cour du séminaire, 21h, spectacle de Jean-Pierre Ferland.
TELE: Radio-Canada, 20h, "Cinéma" affiche "Le Gitan", "drame policier français avec Alain Delon.

météo

Des averse, demain après-midi, dans la région de Québec. Le maximum sera de 24. Cette nuit, le thermomètre baissera à 8.

Détails à la page D-2

à lire

Les hommes d'affaires ont le moral au plus bas, rapporte le Conseil du patronat

page A-9



Un ardent CB'iste

La "rage" de la radio CB atteint le district de Québec et 17,000 "fans"

pages A-6, A-7

le festival d'été



Le Festival d'été de Québec est lancé et cela jusqu'au 16 juillet. Hier, sur la terrasse, quelque 15,000 personnes ont célébré l'événement. Durant le festival, environ 225 manifestations auront lieu.

Détails et photos aux pages B-4, B-5

La loi no 1... (Suite de la première page)

démographique rendue publique, hier, par le ministre d'Etat au développement culturel, M. Camille Laurin.

L'analyse signée par MM. Claude St-Germain et Antonio Bisson, du ministère de l'Éducation, porte sur les effets dans cinq et 10 ans de cinq politiques linguistiques envisagées au cours du débat actuel, soit le libre choix, l'application de la loi 22, l'option "Canada", la proposition du Conseil supérieur de l'éducation (libre choix pour tous les anglophones) et les critères de la charte.

Elle constitue la réalisation de la promesse faite par Laurin à l'effet que les données démographiques qui sous-tendent ses propositions sur la langue d'enseignement seraient dévoilées avant la fin des débats de la commission parlementaire.

Mais le gouvernement aura quand même forcé ses adversaires à déposer tous leurs chiffres avant que lui-même ne publie les siens, de sorte qu'il sera difficile de lui porter la réplique, d'autant plus que la commission vit en ce moment ses dernières heures.

Dans "la pire" des hypothèses, soit l'application de la charte, répond le document aux inquiétudes des anglophones qui craignent pour leur survie, il y aura dans 10 ans encore 13,7 pour 100 des élèves dans leur réseau scolaire, contre 16,8 pour 100 aujourd'hui. Ce serait là l'effet de la "cure d'amaigrissement" souhaitée par le Dr Laurin.

Le scénario du libre choix, que les anglophones se résignent difficilement à avoir perdu, pousserait par contre leur proportion à 22,2 pour 100, tandis que le réseau français baisserait de 83,2 pour 100 à 77,8 pour 100.

Si la loi 22 votée en 1974 par les libéraux demeurait en vigueur, il y aurait 18,2 pour 100 des enfants dans le secteur anglais, alors qu'il y en aurait 17,6 pour 100 selon la proposition du Conseil supérieur de l'éducation et 16,8 pour 100 selon l'option "Canada".

C'est donc dire, à la vue de ces chiffres, que si le gouvernement accepte la demande maintes fois répétée par des intervenants de tous les

milieux de permettre l'accès à l'école anglaise aux immigrants en provenance des autres provinces, la Charte du français n'aura rien changé dans le domaine de la langue d'enseignement.

Les auteurs notent cependant qu'une hypothèse fondamentale sous-tend leur analyse: ils affirment que l'application du projet de charte tel quel ou amendé ne modifiera pas de façon importante les mouvements migratoires au Québec.

Ils se fient sur le fait que l'entrée en vigueur de la loi 22 n'a pas modifié ces mouvements pas plus que, disent-ils, ne parait l'avoir fait l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, le 15 novembre dernier.

A plus court terme, soit en 1981-82, seule l'application intégrale de la charte du français assurera le maintien de la proportion d'élèves dans les écoles francophones, soit 83,7 pour 100. Les autres scénarios donnent les résultats suivants: libre choix: 78,9 pour 100; C.S.E.: 81,5 pour 100; option Canada: 81,8 pour 100.

Le document rendu public par M. Laurin se compose de deux études d'une quinzaine de pages suivies chacune d'un exposé méthodologique d'environ 10 pages.

Le ministre y a joint un recueil de données qui concernent la clientèle scolaire de la région de l'Outaouais et démontrent les difficultés linguistiques de la partie ouest du Québec.

L'auteur, M. Michel Amyot, rappelle en effet que si la loi 22 avait été maintenue, la proportion d'élèves anglophones serait passée dans la région de 17 pour 100 en 1976-77 à plus de 26 pour 100 en 1981-82.

En outre, plus de 36 pour 100 de ces jeunes, écrit-il, étaient nés hors des limites du Québec mais à l'intérieur du Canada, alors que cette proportion n'atteint que 7,9 pour 100 des élèves des classes anglaises sur l'ensemble du territoire de la province.

"Ces données permettent d'affirmer, poursuit-il, que la croissance des effectifs de langue anglaise provient presque essentiellement du nombre d'élèves nés ailleurs au Canada".

Voir dossier et nos informations aux pages A-5, B-1

Trois morts non identifiés

Les trois personnes qui ont perdu la vie dans un accident de la route à Saint-Philémon de Bellechasse, hier matin, n'avaient pas encore été identifiées positivement, hier soir. Les trois corps ont été calcinés et ils sont méconnaissables.

Une enquête sur...

cambrilage de l'Agence de presse libre ou l'écoute électronique dans d'autres cas, dans le but d'assurer la sécurité de l'Etat.

M. Fox toutefois ne peut ou ne veut dire pour le moment si ces pratiques étaient devenues courantes à un point tel que la GRC aurait eu un véritable réseau de renseignements illégal.

Quant à l'ex-solliciteur général du temps, aujourd'hui ministre des Approvisionnements et services, M. Jean-Pierre Goyer, il continue d'affirmer qu'il n'était pas au courant et que pour lui, l'affaire de l'APLQ était une exception, un cas isolé pour lequel d'ailleurs il n'avait même pas été mis au courant par la GRC et le personnel de son bureau.

Goyer sous serment

Le fait que M. Goyer ait déclaré en Chambre, hier, qu'il allait apporter toute sa collaboration à la commission d'enquête, n'a pas satisfait l'Opposition.

Pour les conservateurs, la responsabilité ministérielle, celle du solliciteur général envers la GRC, est la seule garantie possible contre les abus de ce genre et ils exigent de Jean-Pierre Goyer, qu'ils accusent soit d'être menteur ou incompetent, de témoigner sous serment, à la face du monde, pour faire voir s'il y a eu camouflement ou non de la part du gouvernement.

Il faut dire ici que conservateurs et néo-démocrates tentent depuis plus d'un mois de mettre la tête de Jean-Pierre Goyer sur le bûcher mais sans succès, ce dernier affirmant que la GRC ne l'avait pas mis au courant du cambrilage et des autres actes illégaux.

Pour Francis Fox, le gouvernement a considéré sérieusement depuis mars 1976, au moment où l'agent Samson révélait le pot-aux-roses de l'APLQ lors de son procès pour avoir déposé une bombe, de lancer une commission d'enquête sur les activités de la GRC mais le fait que celle-ci ait répété à maintes reprises que l'APLQ était un cas isolé, a freiné le gouvernement dans ses desirs.

Seuls les faits nouveaux des deux dernières semaines ont finalement convaincu le cabinet d'aller de l'avant.

M. Fox n'a pas toutefois voulu préciser d'où émanaient ces nouveaux renseignements. De la GRC ou de citoyens victimes d'actes illégaux? Il a cependant ajouté que ces personnes seront probablement appelées à témoigner devant les commissaires.

Au député créditiste de Bellechasse, Adrien Lambert, qui s'inquiète de la double enquête que mènent Ottawa et Québec sur l'affaire de l'APLQ, M.

(Suite de la première page)

Fox répond que l'enquête fédérale n'a pas le même mandat que la commission Keable, que son but premier est d'enquêter strictement sur une force de police fédérale et sur toutes les activités présumées illégales de ce corps policier à travers tout le pays.

"Nous continuerons à apporter notre collaboration au gouvernement du Québec et à la commission Keable" a affirmé M. Fox.

D'ailleurs le Québec n'est pas la seule province à enquêter sur les gestes d'agents fédéraux sur leur territoire.

En Ontario, une affaire identique à l'APLQ, un vol de document survenu à l'agence Praxis en 1970, à Toronto, fait présentement l'objet d'une enquête.

En Alberta, la GRC fait aussi l'objet d'une commission royale d'enquête par le gouvernement provincial de même qu'au Nouveau-Brunswick où une enquête judiciaire essaie de voir le rôle qu'a joué la GRC dans une affaire de pots-de-vin pour des contrats gouvernementaux.

Le huis clos

Autre aspect qui inquiète les conservateurs, c'est le huis clos dont pourra se prévaloir la commission d'enquête "en toute matière liée à l'intérêt national ou en toute autre matière lorsque les commissaires le jugeront opportun dans l'intérêt du public".

Ils y voient encore un moyen pour le ministre Goyer de s'enlever la tête de sous la guillotine et c'est pourquoi ils ont insisté, hier, pour que la commission non seulement scrute à la loupe les activités de la GRC mais aussi tout le personnel du bureau de l'ex-solliciteur général qui l'ont gardé ignorant du cambrilage de l'APLQ, en 1972.

En d'autres mots, l'Opposition veut que l'enquête s'étende aux relations que doit entretenir la GRC avec son ministre responsable et aux canaux de communication entre le pouvoir politique et l'appareil policier.

Ce à quoi M. Fox répond que les commissaires ont toute la latitude voulue et que s'ils le désirent, ils peuvent faire comparaître tout citoyen

canadien qui pourrait les aider à mener à bien leur mission pour que finalement le public garde, comme lui, confiance en son corps policier.

La mort rejette cet Américain depuis 64 ans

GASTONIA, Caroline du Nord (AP) — M. Roy Reep, 67 ans, standardiste chez les pompiers de Gastonia, se demande parfois comment il est encore en vie. Avec quelques raisons, semble-t-il.

A trois ans, son frère lui tira, accidentellement, une balle en plein visage, qui lui perfora le palais et lui emporta tout un côté de la figure.

Six ans plus tard, un ami le fit tomber d'un tonneau sur lequel il était juché. Il s'ouvrit la partie arrière du crâne.

Deux ans plus tard, alors qu'il avait 11 ans, M. Reep reçut, à la tête, un coup de hache de son père, qui était en train de couper du bois.

A 13 ans, il fut opéré des sinus. Ce faisant, les chirurgiens découvrirent deux dents qui s'étaient logées là, probablement à la suite du premier coup de feu.

Les 16 années suivantes furent relativement calmes. Jusqu'à ce qu'il se rende à Greensboro, pour faire des études de pasteur.

Il fit à peine la moitié du voyage.

"En cours de chemin, j'ai été pris dans un accident. J'ai eu une fracture du bassin et une fracture de la hanche. J'ai eu aussi un éclatement de la rate et une lésion au rein".

Il ne put être plâtré qu'après 42 jours de lit.

Par la suite, sa femme, qui avait tendance à boire, lui tira dessus. M. Reep fut blessé à la poitrine et au bras.

Il guérit mais, trois ans plus tard, à l'occasion d'un examen de routine, les médecins découvrirent et enlevèrent une balle qui était demeurée dans la poitrine.

En 1967, M. Reep montait à une échelle lorsque le dernier barreau cassa. Il tomba sur le cou et l'épaule: un an au lit.

En 1974, il se fit opérer de la cataracte. Au cours de l'opération, une veine se rompit dans l'oeil gauche et il ne voit plus rien de ce côté-là.

Depuis, on a découvert que M. Reep était diabétique et qu'il avait une tendinite à la main.

Pour finir — jusqu'à nouvel ordre — il y a trois semaines, en enlevant son dentier, il a constaté la présence d'une protubérance osseuse sur le maxillaire — vestige, semble-t-il, de la blessure reçue alors qu'il avait trois ans.

"Il va falloir que je m'en occupe", a-t-il dit.

Rencontre,...

(Suite de la première page)

l'alternative suivante: ou se retirer de Loto-Canada et tenter de s'associer aux provinces ou bien conserver sa Loto-Canada qu'il utiliserait à ses propres fins.

Rappelons que c'est la deuxième tentative des provinces de réaliser une loterie interprovinciale; celles-ci seraient, semble-t-il, venues à un cheveu de réussir au printemps de 1976 et c'est l'annonce de la création de Loto-Canada par M. Jean Chrétien, alors président du Conseil du trésor, qui a mis fin à leur projet d'alors, lequel vient naturellement de ressusciter.

DE GRANDES ÉCONOMIES SUR LES TAPIS ARMSTRONG!



la grange à tapis

728, RUE DE BRABANT, STE-FOY
568, BOUL. HAMEL, QUÉBEC

- 656-6375
- 647-4250

vente jours d'été

là où qualité et dernières créations s'entendent à merveille!

vente de vêtements sports la contemporaine

Profitez de ces remises irrésistibles sur nos vêtements sport. Blouses, jupes, maillots-l, pantalons et culottes courtes vivent aux couleurs de l'été.

réductions jusqu'à

60%

vente à la guêpière

Pour votre détente... longs peignoirs de ratine spongieuse, et robes de nuit en coton-maille ou tissé. Modèles unis ou imprimés.

réductions de

50% et plus

vente de vêtements sport

twik

Indispensables à ce prix! Chemisiers, jupes, pantalons, robes, t-shirts et culottes courtes se coordonnent et attendent l'action!

réductions jusqu'à

60%

vente à nos boutiques

cacharel, daniel hechter, castelbajac

Nos toutes dernières collections exclusives du prêt-à-porter féminin à prix vacances! Impeccablement coupés, jupes, chemisiers, robes, pantalons s'ajustent à merveille.

réductions de

50% et plus

vente d'accessoires

twik et la contemporaine

Sont de la fête: jolis foulards, carrés et écharpes. Chapeaux romantiques, visières ensoleillées. Sacs passe-partout en canevas, paille, nylon ou cuir. Ceintures bien taillées.

réduction de

50%

simons

place de l'hôtel-de-ville / place sainte-foy, heures d'ouverture: lundi, mardi, merc., 9h30 à 17h30; jeudi, vend., 9h30 à 21h; sam., 9h30 à 17h.

Crise financière au CSS de la région 03

par Ghislaine RHEAULT

Le Centre de services sociaux de Québec, qui dessert toute la population de la région 03, traverse une crise financière qui risque d'avoir des répercussions sérieuses sur le volume de services à la clientèle.

Anticipant pour l'année courante un déficit de plus de \$1 million (sur un budget de l'ordre de \$15 millions) à partir de l'examen des trois premiers mois de l'exercice, le directeur du CSS a fait parvenir la semaine dernière une lettre aux quelque 900 membres du personnel pour les inviter à collaborer à un plan de redressement de la situation.

Tout en invitant les employés à couper au maximum les dépenses (voyages, frais interurbains, papeterie), M. Jean Rousseau les incite à collaborer à un effort de réduction de la masse salariale, annonçant par là une diminution des postes et une augmentation de la charge de travail des employés... et du même coup des services au bassin de population d'environ un million de personnes que le CSS dessert.

Invité à préciser le sens de cette

lettre, M. Rousseau a confirmé au SOLEIL les informations suivantes:

— La direction du CSS s'est lancée, au cours des derniers mois, dans un programme de création de postes (113 plus précisément) pour éviter de connaître, comme au cours des deux dernières années, un surplus budgétaire qui retournerait automatiquement dans les coffres du ministère des Affaires sociales. Trente-sept de ces postes ont été créés pour répondre à des missions confiées au CSS par le ministère des Affaires sociales, affirme M. Rousseau.

— En créant ces postes, on prenait des risques, admet le directeur. Et comme on n'avait pas prévu un "facteur incontrôlable" soit la stabilisation du taux de roulement de personnel, on est allé trop loin. De sorte que si tous les postes créés étaient comblés par le CSS, le déficit atteindrait \$1,400,000 à la fin de l'année financière.

— La direction a demandé le 23 juin dernier, dans une lettre au ministère, de lui verser un quart de million de dollars pour défrayer les services mis sur pied par le CSS: soit les

services d'urgence nouveaux (dont le CSS faisait la publicité il y a quelques jours), les archives, le comité de placement et de sortie des enfants en détention sécuritaire, les services sociaux aux handicapés visuels. M. Rousseau entretient toutefois peu d'espoir de voir le CSS renfloué par le ministère qui vit, comme on le sait, à l'heure des compressions budgétaires.

La population et le personnel

Dans ces conditions, il sera difficile de ne pas diminuer la quantité des services à la population, admet le directeur du CSS.

En ne comblant pas les postes vacants dans une première étape et en procédant éventuellement à des mises à pied (ce serait la mesure ultime que M. Rousseau n'écartera pas), on augmentera infailliblement le volume des "case load" des travailleurs sociaux et des professionnels du CSS, déjà plus que suffisant à leur gré.

Si on ajoute à cela l'intention manifestée par la direction de ne permettre aux employés d'effectuer du temps supplémentaire qu'au strict minimum, et de le rémunérer en temps

simple pour diminuer les sorties d'argent, on aboutit inévitablement à une réduction des services à la population.

M. Rousseau ne se dit pas en mesure de pointer du doigt les services qui pourraient être affectés. Il y a des services qu'on peut considérer comme "intouchables". Les services sociaux d'urgence 24 heures par jour nouvellement créés sont de ceux-là. Il espère qu'on pourra faire porter le poids sur le plus grand nombre possible de services pour ne pas pénaliser les uns plus que les autres.

C'est ainsi que toutes les catégories d'employés devraient être touchées, y compris les cadres qui forment une "caste" très imposante au CSS de Québec (il y a un cadre pour 5,5 employés). Mais avant même d'être confronté à cette crise financière, précise le directeur, le CSS avait commencé à augmenter le ratio cadres/employés.

Les emplois

Dans les faits, la machine de compression des postes est déjà en marche, créant des remous chez les syndiqués.

— Il y a 43 employés supplémentaires au CSS. 20 d'entre eux devront quitter ces jours-ci. Ils devaient attendre pour partir le retour des employés aux études qu'ils remplaçaient. Ce retour était prévu pour le mois d'août seulement, après les vacances de ces ex-étudiants, d'après le syndicat.

— Les postes des 23 autres employés supplémentaires seront réévalués un à un.

— Il n'est pas question de combler les postes qui deviendront vacants, pas plus que les 32 postes actuellement non comblés.

— Les techniciens qui étaient rémunérés à taux et demi lorsqu'ils faisaient du temps supplémentaire ne pourront en faire que s'ils acceptent d'être rémunérés en temps et au taux simple. Cela contrevient aux dispositions de la convention collective d'après le syndicat.

— Déjà les deux seules infirmières à l'emploi du CSS ont été mises à pied. Leur poste ne sera pas comblé.

— Les techniciens qui reviennent des études munis fraîchement de diplômes universitaires ne pourront pas

postuler des emplois répondant à leur formation, comme il était prévu. Ces postes auraient dû normalement être comblés d'ici trois ou quatre mois. Ils seront donc maintenus dans les postes au salaire de techniciens.

— Il n'y a plus qu'un seul avocat à l'emploi du CSS.

Un mandat qui s'achève

Invité à commenter les rumeurs de "mauvaise administration" qui circulent à propos du CSS, le directeur, M. Rousseau, réplique que le CSS, en procédant comme il l'a fait, a créé une "injection intéressante de postes dont la majorité des services ont été heureux de bénéficier", et ce, même s'il faut aujourd'hui faire marche arrière.

Le mandat du directeur général s'achève en octobre. Il est en poste au CSS depuis cinq ans.

M. Rousseau a confirmé au SOLEIL qu'il songeait, dans d'autres possibilités, à demander au conseil d'administration un renouvellement de mandat pour une période d'un an, lorsque la question sera à l'ordre du jour en août.

Centre médical en chantier dans l'île en août, sauf...

par Richard LUPIN

Les travaux de construction d'un centre de services professionnels à Saint-Laurent, île d'Orléans, débuteront dès le début du mois d'août à moins que les citoyens de la municipalité en décident autrement lors d'une assemblée publique prévue pour le 18 juillet.

En effet, c'est lors de cette assemblée que le plan d'aménagement de zonage sera débattu publiquement. Entre autres, il sera question d'un règlement qui convertirait en zone commerciale l'emplacement prévu pour le centre de services.

C'est ce que confirmait au SOLEIL le maire de Saint-Laurent, M. Antoine Pouliot. Le maire a justifié la teneur de ce règlement en soulignant que des établissements commerciaux existaient déjà à cet endroit (la clinique de soins médicaux serait située à 1,5 mille à l'ouest de l'église du village, entre la route des Prêtres et la route Prevost).

Rappelons que le centre, dont le promoteur est M. Valois Rioux, offrirait les services de médecins, de dentistes, et d'un pharmacien. L'établissement d'une tabagie y est également prévu.

Interrogé sur les motifs qui

l'ont poussé à mettre de l'avant ce projet, M. Rioux a expliqué qu'à l'heure actuelle, les services de soins médicaux étaient insuffisants pour les besoins de l'île. Le promoteur a d'autre part précisé qu'il lui faudrait encore quelques semaines pour réunir les spécialistes qui seraient affectés à cette "clinique médicale".

Feu vert

Jusqu'à maintenant, le projet soumis par M. Rioux a reçu l'approbation du conseil municipal de Saint-Laurent. Le maire Pouliot a déclaré à cet effet que "le projet était conforme aux normes du ministère des Affaires culturelles et aux intérêts de la municipalité et qu'ainsi on n'a pu dire non".

D'autre part, le ministère des Affaires culturelles du Québec, division des permis, conformément à la loi sur les biens culturels — l'île d'Orléans étant un arrondissement historique — a octroyé en juin dernier un permis de construction à M. Rioux.

Croisade des gens de l'île?

Il faut se rappeler qu'en juin 1976, les citoyens de Saint-Pierre, localité également située dans l'île d'Orléans, avaient rejeté par voie de référendum, un projet de centre commercial. On avait fait valoir

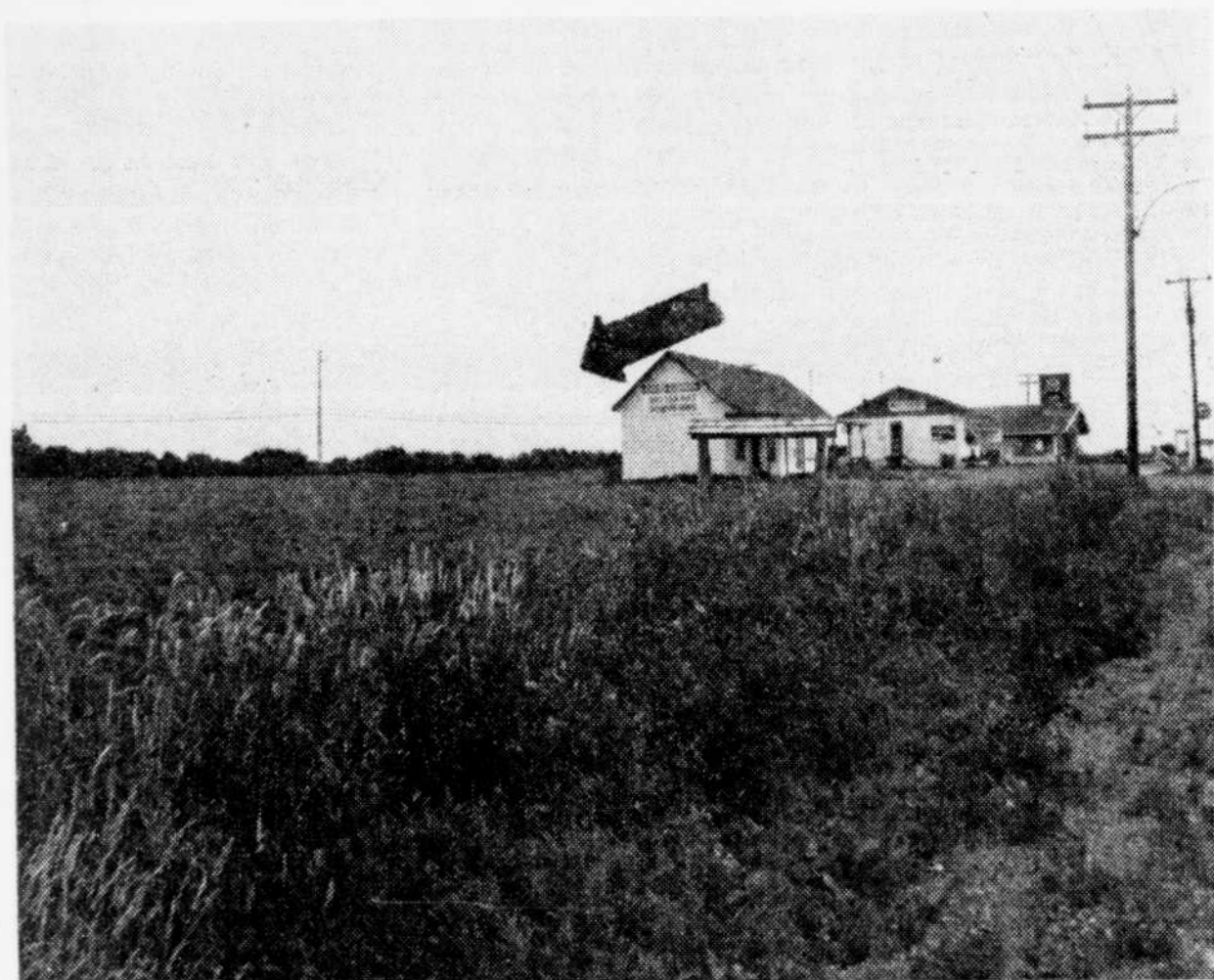
alors, auprès des autorités municipales, qu'il fallait compter avec la participation des citoyens avant de prendre de telles décisions. Rappelons que M. Valois Rioux était le promoteur du projet.

Cette année, quelques citoyens de l'île entendent bien s'engager dans le même débat. Ainsi, cette lettre signée par Mme Louise Gagné et parue dans l'édition du SOLEIL, le 2 juillet, sous la rubrique "L'opinion des lecteurs" pourrait bien mettre le feu aux poudres. Mme Gagné y parle notamment de "massacre de l'environnement" et de "culture québécoise en perdition".

Invitée à expliquer ses vues, Mme Gagné nous a confié qu'un centre de services professionnels ne répondait pas aux besoins de la population; "une clinique médicale existe déjà et il est évident qu'elle suffit amplement" a-t-elle déclaré.

D'autre part, Mme Gagné estime que le centre sera transformé tôt ou tard et servira à des fins commerciales. Elle a poursuivi en déclarant que de nombreux citoyens de l'île l'appuyaient et qu'un comité chargé de sensibiliser la population serait mis sur pied sous peu.

Cette affaire est donc loin d'être terminée et nul doute qu'elle connaîtra plusieurs rebondissements dans les semaines qui vont suivre.



L'emplacement d'un centre de services à St-Laurent, île d'Orléans. Le terrain est bordé par la route Prevost (à droite) et par la route des Prêtres (au fond). La superficie prévue pour le projet est de 45,000 pieds carrés.

Un été de quasi liberté pour des prisonniers

par Tom FRECHETTE

Avec son ouverture pour la saison estivale, le camp Saint-Pierre situé à l'est de la municipalité de Saint-Pierre, sur l'île d'Orléans, est devenu depuis hier un petit paradis terrestre pour des prisonniers du centre de détention d'Orsainville.

Au milieu d'une nature enchantée avec une vue panoramique sur le fleuve Saint-Laurent, une vingtaine de pensionnaires qui purgent des sentences de courte durée pour des délits mineurs connaissent une vie communautaire accentuée d'une liberté presque complète et ils ne pensent même pas à s'évader. De fait, les onze surveillants qui sont des gardiens du centre de détention sont considérés plutôt comme des animateurs.

Les détenus ont la discrétion d'organiser eux-mêmes leur discipline. Le dimanche, ils peuvent recevoir sur le terrain du camp de la visite de parents, ce qui est largement différent des grillages vitrés de la prison. Et dans un cas de pluie, la réception se fait à l'intérieur d'un local.

Sur semaine, les pensionnaires se lèvent vers 7h, prennent le déjeuner à la cafétéria, montent ensuite dans un autobus qui les transporte sur des fermes de l'île, où ils travaillent à la récolte des fruits et des légumes et ils sont payés à salaire égal des autres travailleurs.

Des salariés
Sur son revenu hebdomadaire.

chaque détenu se voit remettre une portion de 40 pour cent pour ses défenses personnelles, tandis qu'un autre 40 pour cent est retenu comme une épargne obligatoire qui est remise au détenu à sa libération et une tranche de 10 pour cent est versée dans un fonds qui sert à rémunérer les trois détenus affectés à l'entretien du camp.

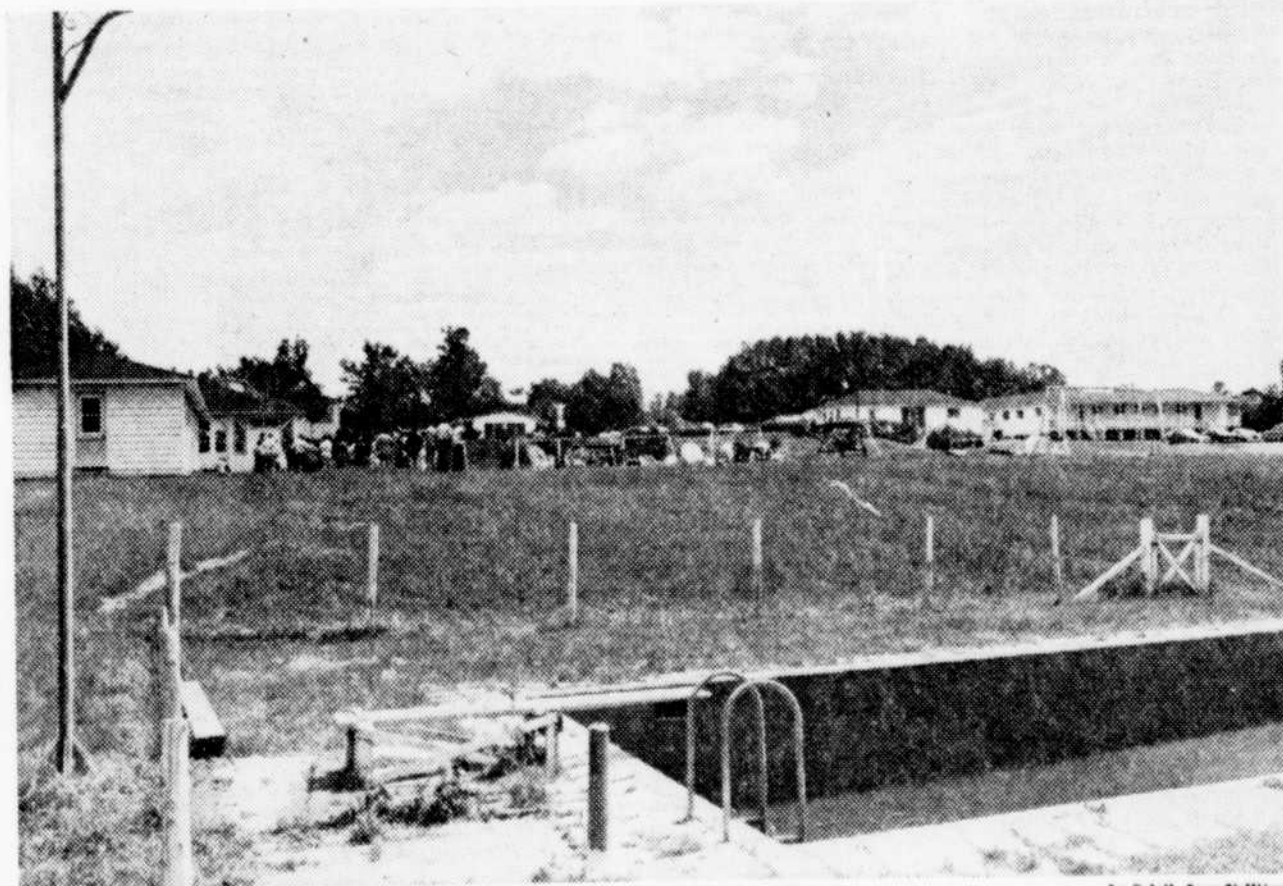
Dans leur moment de loisir, les pensionnaires peuvent s'ébattre dans une piscine extérieure où ils ont l'avantage, s'ils le désirent, de suivre des cours de natation ou de plongée sous-marine. Dans un local spécialement aménagé, ils peuvent aussi s'adonner à du tennis sur table ou à des jeux de société. Dans le camp, il y a même une chapelle où une messe est célébrée le dimanche matin.

La formule qui est considérée comme une première en Amérique du Nord a été préparée durant une

période de trois ans avec la collaboration des ministères du Travail du Québec, de l'Agriculture et de la Justice.

Le camp qui est une ancienne colonie de vacances a été loué par le gouvernement provincial pour une période de trois ans et promet d'être animé par une soixantaine de pensionnaires et plus.

Deux objectifs sont visés: permettre à plusieurs pensionnaires du centre de détention de Québec de vivre une expérience structurée d'apprentissage à la vie sociale dans un environnement sain et de rendre disponible aux producteurs agricoles de l'île d'Orléans une main-d'œuvre saisonnière stable, susceptible de répondre à leurs besoins. Comme l'a souligné le sous-ministre associé à la Justice, M. Maurice Gauthier, ces détenus accomplissent un travail consciencieux.



Vue d'ensemble du camp Saint-Pierre pour les détenus du centre d'Orsainville.

Le Soleil, Jean Vallières

A LOUER

ENTREPÔTS - BUREAUX
Locaux industriels
et commerciaux
ROUSSIN & FRERES
Informations: 651-9443



SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Docteur Baignoire peut refaire l'emballage de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement? Choix de couleurs, si désiré. Pour renseignements: 628-3823

REMY BEAULIEU & ASSOCIES

DOCTEUR EN OPTOMETRIE
376 du ROI, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

VENTE DE SUCCESSION

Ameublement de motels, antiquités, etc.
BAZAR LEVISON INC.
888 est. 17e Trans-Canada,
Laval, P.Q.
Vendredi, samedi et dimanche
de midi à 9h. p.m.

TUILES

- Pour patios, marches, bordures
- Bon prix
- Livraison
TUILERIE QUEBECOISE
Tél.: 849-4179

La sensationnelle Celica GT Liftback.



Un achat très sensé.

Avec la Celica, vous obtenez économie et classe, des performances superbes, une maniabilité dure à battre et le confort d'une voiture hors série. Et vous avez tout un choix de Celica: le modèle GT à toit rigide, le ST à toit rigide, les si populaires Liftback, la GT et la ST.

Mais si la Celica n'est pas celle que vous cherchez, il y a encore neuf différentes Corolla, deux Corona, quatre robustes pick-up, la toute nouvelle Canadienne et le légendaire Land Cruiser. C'est ce qui s'appelle avoir du choix!

Et pour vous servir, il y a plus de 1200 concessionnaires Toyota en Amérique du Nord.

TOYOTA

l'éditorial

Savoir d'abord où l'on va

Le juge Antonio Lamer, président de la Commission de réforme juridique au Canada, proposait récemment un moratoire sur toute loi relative au code criminel, hormis ce qui concerne la procédure et la preuve, jusqu'à ce que le Parlement ait quelque idée de la direction à donner au système de justice criminelle au pays.

Le juriste, qui s'attend à ce que le gouvernement prépare sur le sujet un livre blanc, dans un délai de six mois à un an, propose une politique d'ensemble du droit criminel qui coordonne tous les aspects du droit, des enquêtes sur un crime à la libération sur parole.

En clair, cela signifie qu'il est devenu essentiel de se refaire un droit criminel à l'image de la réalité présente et dans lequel le législateur doit connaître la valeur exacte de son rôle et sa portée précise.

Il importe surtout qu'il admette que ce droit, dont il a la garde et doit assurer la constante évolution, est plus qu'un ensemble de règles techniques avec lequel il exerce une domination mais surtout le principe d'organisation d'une société nouvelle. Il faut qu'il assume que la loi pénale n'est pas uniquement une institution de contrôle social, de protection des biens et de la sécurité des individus, mais l'expression des valeurs par lesquelles les citoyens entendent vivre.

Les faits le prouvent largement, notre système criminel actuel, étouffé dans des formes archaïques et déséquilibré par les contradictions qu'on y rencontre, peut de moins en moins

répondre à sa vocation à mesure que de nouveaux phénomènes bouleversent notre société et que la contestation permanente confronte avec plus de rigueur les notions de justice et de démocratie.

Cette notion de liberté, on la voit partout aux prises avec la notion d'autorité. Nous en sommes même venus à faire de ce conflit le modèle des rapports entre l'homme et la société.

Cela revient à dire que le droit criminel, devant être à la fois symbole d'autorité et garant de liberté, se trouve constamment écartelé entre ces forces contraires. Nos institutions étant, pour la plupart, perpétuellement remises en cause (Etat, Université, Famille, etc), il en est, par conséquent ainsi du droit criminel et des règles qu'il impose. Et le législateur ne peut plus ignorer cette remise en question en recherchant quelle direction donner à tout son système de justice criminelle.

Ainsi, dans le climat de changement continu où il doit fonctionner, ce système apparaît-il comme opposé à ce changement. Pour l'individu, par exemple, qui se sent le moins lésé, bousculé, qui croit sans cesse que ses droits individuels sont en danger, qui va même jusqu'à rechercher une telle situation, notre organisation de justice criminelle fait naturellement l'effet d'une fausse conscience. Dans un monde d'impénitence, assoiffé de nouveau et de liberté, notre droit criminel fait facilement figure de conservateur de la réaction et même de la stagnation.

Selon le juge Lamer, de tous les domaines auxquels s'intéresse le gouvernement en établissant des ministères, le droit est unique de manière très significative: on juge de la légitimité par le degré de ressemblance de ce que nous faisons avec ce que nous avons fait dans le passé.

Pourtant, si nous voulons survivre comme société civilisée, il va falloir persister à croire que le droit criminel a un sens qui peut valablement s'exprimer sous une "peau neuve". On doit se convaincre que les notions d'autorité et de liberté sont loin de se contredire mais, au contraire, demandent à être juxtaposées et non opposées.

Le droit pénal ne saurait jamais être l'adversaire de cette révolution ou, si l'on veut, de cette grande réforme sociale que l'on prône à tous propos. Si celle-ci doit réaliser pleinement sa signification à une époque où justement les problèmes sociaux deviennent si rapidement des problèmes juridiques, elle doit se confondre avec lui.

Autrement, on imagine facilement l'anarchie résultant du contraire, un système contraignant qui étrangle l'évolution sociale, un système en somme comme on sait en exister dans les pays totalitaires, ces "faux paradis" soi-disant si chers à nombre de nos idéologues fumeux.

Au sortir de la Révolution française, le célèbre marquis de Sade écrivait aux Français: "Faites moins de lois mais faites-en de meilleures". Nos lois pénales, quant à nous, sont

devenues trop nombreuses et trop complexes pour demeurer encore efficaces et justes. Notre code criminel est un jardin où le chiendent étouffe irrémédiablement la bonne graine. Et le sarclage sporadique que l'on y a pratiqué, depuis quelques années, n'a pas suffi à enrayer son étouffement progressif. Un exemple récent de cet état de choses: le rapport d'un sous-comité parlementaire sur le système carcéral qui fait d'ailleurs valoir les mêmes arguments que la Commission de réforme du droit invoque depuis un an.

Le juge Lamer déclare que tout programme nouveau ou tout projet législatif ne peuvent être que des mesures de hasard et "ad hoc" jusqu'à ce que le Parlement ait quelque idée de la direction à donner à son système de justice criminelle.

Voilà en quoi la réforme pénale doit commencer par la réforme du code criminel. Celui-ci exige d'être plus conforme à la réalité contemporaine, une somme de règles auxquelles on puisse croire, un code souple et foncièrement humain.

Si c'est bien d'une société juste que nous voulons, nous devons commencer par des lois justes. Or, il n'est rien à cet égard de plus fondamental que le droit pénal. C'est en effet là que les valeurs les plus essentielles de la vie, de la liberté, de la propriété et de la dignité doivent être protégées et consacrées. Mais c'est aussi par là qu'on verra quel prix nous leur attachons.

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

Aéroport, publicité aérienne et Gens de l'air

M. le maire Ben Morin
Ste-Foy

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre lettre parue dans "LE SOLEIL" du 28 juin dernier, et je vous informe que l'exécutif des Gens de l'Air du Québec en a également pris connaissance avec attention.

Un comité de l'AGAQ s'étant particulièrement penché sur les questions touchant l'aéroport de Ste-Foy et ayant produit un plan directeur du développement de cet aéroport, il va sans dire que nous demeurons sensibles à vos considérations. Nous soulignerons d'ailleurs que les recommandations contenues dans ce plan, sont nées d'une concertation entre spécialistes de transports Canada, compagnies aériennes, opérateurs, pilotes, contrôleurs et corps sociaux intermédiaires pour lesquels également, les problèmes auxquels vous faites allusion sont importants. Aussi convenons-nous de voir à ce que le plan directeur de l'aéroport tienne compte du plan directeur de développement de la ville de Ste-Foy.

Dans cette perspective, peut-être serait-il souhaitable que l'AGAQ et le Conseil municipal se rencontrent pour arriver à préciser davantage les caractéristiques complémentaires de ces deux plans directeurs et échanger encore plus d'informations à ce sujet. Vous avez déjà en main copie de

notre plan et sans doute serait-il souhaitable de compléter nos renseignements en nous faisant parvenir copie de la résolution (numéro 30.703) du Conseil municipal, adoptée le 6 juin courant.

Dans cette perspective, nous sommes persuadés que votre organisme autant que le nôtre et que tous ceux qui ont intérêt à poursuivre des objectifs harmonieux de développement de l'aéroport de Ste-Foy trouveront finalement leur compte, respectueux de la quiétude des citoyens qui habitent cette zone aéroportuaire. Il nous faut cependant convenir du fait que dans ce secteur, l'absence de bruit ne pourra probablement jamais être celle d'une "campagne" privée de toute infrastructure importante. Et nous dirons que si le bruit, même astreint à des limites respectables, a ses inconvénients, un outil de développement majeur a par ailleurs d'énormes avantages. Or l'aéroport n'en est-il pas un?

Quant à la publicité aérienne contre laquelle monsieur Yvan Robitaille avait antérieurement énoncé un jugement assez arbitraire, nous comprenons moins bien le fait que sa hargne soit davantage portée à l'endroit de ce genre de "pollution" (sic) plutôt qu'à l'endroit d'autres genres beaucoup plus apparents et nocifs

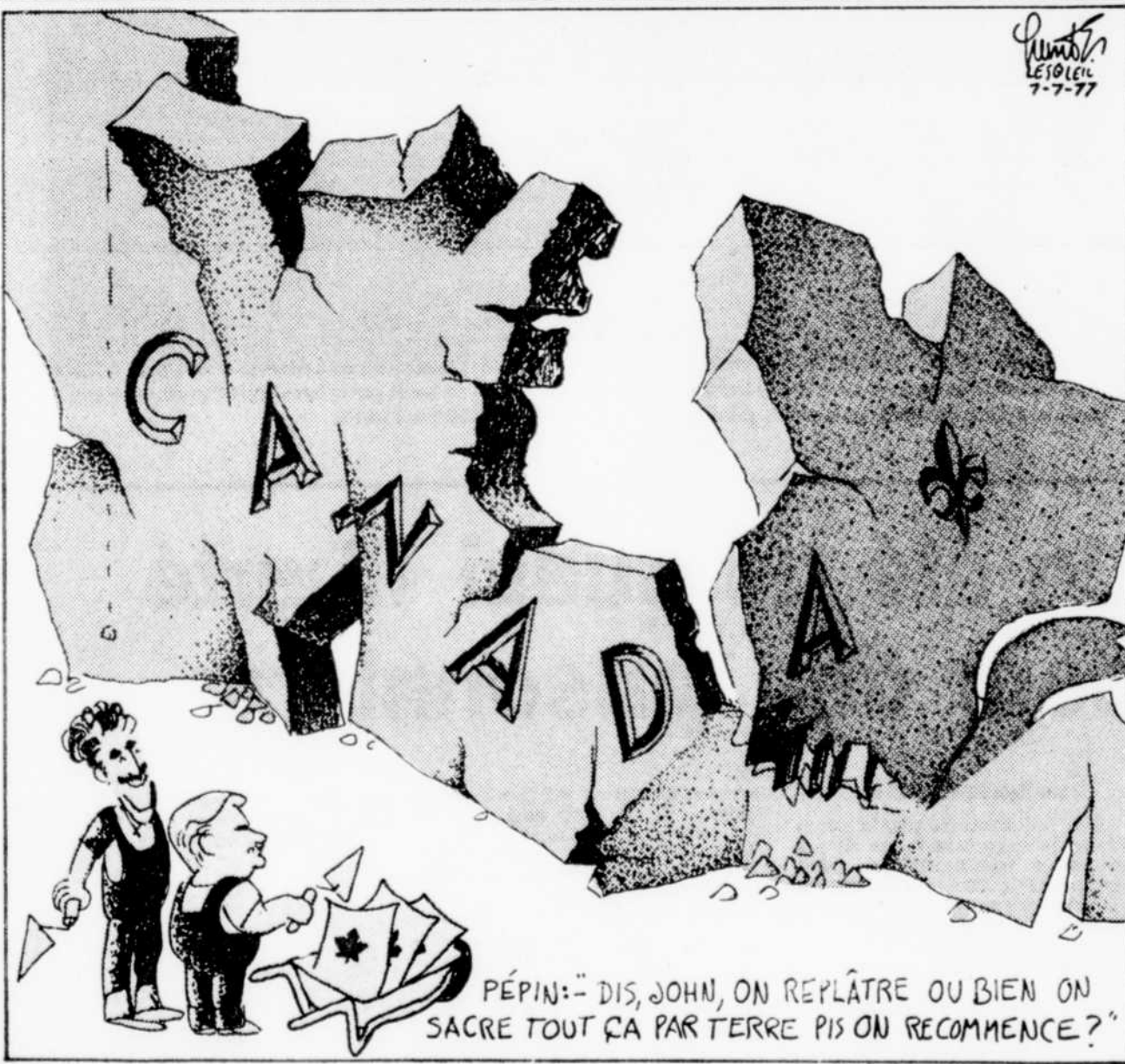
dont j'éviterai, bien qu'elle soit facile à faire, la triste énumération...

En relisant attentivement la lettre de monsieur Robitaille, nous avons tendance à croire que ce dernier en a plutôt contre la publicité tout court. C'est son droit et nous lui reconnaissons. Pourquoi cependant taper alors sur la tête de l'aviation qui, j'en suis certain, est le plus petit agent publicitaire dans notre système économique?

Enfin il serait peut-être avantageux d'obtenir à ce sujet l'opinion de ceux qui achètent les services de cette publicité aérienne et de ceux qui la rendent possible. Sans doute, à titre de payeurs de taxes, ont-ils aussi leur mot à dire dans cette affaire et conviendrait-il de les entendre. Aussi, monsieur le maire de la même manière qu'à juste titre vous souhaitez voir le plan directeur de développement de l'aéroport tenir compte du plan directeur de développement de la ville de Ste-Foy, nous souhaitons qu'avant de demander une réglementation excessive conduisant à l'interdiction de la publicité aérienne, vous teniez compte des inconvénients économiques d'une telle requête, comparés à l'infime avantage écologique qui en découlerait.

Le Directeur Général des Gens de l'Air.

Marcel Deschamps.



PÉPIN: "DIS, JOHN, ON REPLÂTRE OU BIEN ON SACRE TOUT ÇA PAR TERRE PIS ON RECOMMENCE?"

La sécurité d'emploi dans le secteur scolaire

M. Jacques-Yvan Morin,
Ministre de l'Éducation,
Québec.

Des injustices naissent parfois de nouveaux programmes gouvernementaux qui visaient justement à les enrayer.

Il en est ainsi du nouveau régime de sécurité d'emploi pour les personnels qui oeuvrent dans les commissions scolaires et collèges. Ces derniers et le ministère de l'Éducation, l'an passé, consentaient à cette mesure

mée officiellement et largement diffusée dans les journaux et autres media. L'on disait entre autres qu'il s'agissait par là d'un heureux précédent en Amérique du Nord relativement aux conditions de travail en éducation.

Toute cette publicité a eu pour effet de faire croire aux personnels des différents corps d'emplois du secteur scolaire que la sécurité d'emploi était une politique uniforme dont bénéficiaient les non-syndiqués au même titre que les syndiqués. Il n'en fut pas ainsi malheureusement pour

beaucoup de non-syndiqués qui l'ont appris à leurs dépens, tout récemment, lorsqu'ils furent froidement mis à la porte sans aucun recours possible.

Cette conjoncture est d'autant plus injuste du fait que des officiers de votre propre ministère, tout au long de l'année, nous disaient que la sécurité d'emploi était une mesure applicable à tous les employés au même titre que les salaires et autres bénéfices marginaux et qu'il y aurait reconduction dans ce sens des politiques administratives et salariales du ministère de l'Éducation en matière de gestion des personnels non syndiqués des commissions scolaires et CEGEP et ceci avant la fin de la présente année.

De la même façon, certaines commissions scolaires au cours de cette année ont entretenu les mêmes espoirs en affirmant devoir octroyer les avantages des conventions collectives aux employés non syndiqués sauf le droit de grief bien entendu.

Tout récemment, il y a eu volte-face tant chez vos officiers que chez ceux des organismes scolaires et l'on nous apprend bon gré, mal gré que la sécurité d'emploi dans le présent contexte ne s'applique qu'aux syndiqués laissant ainsi libre cours aux institutions d'enseignement de disposer des non-syndiqués à leur guise ce qu'ils n'ont pas manqué de faire dans trop de cas malheureusement.

Ne s'agit-il pas là, monsieur le ministre, d'une discrimination flagrante à l'égard des travailleurs non syndiqués ou en instance de l'être ou qui n'ont pu s'associer à cause principalement de représailles de leurs employeurs. Cela illustre bien que même si le droit d'association est reconnu, qu'il n'est pas toujours possible d'en jouir et que le non-syndiqué ne devrait pas pour autant être pénalisé surtout lorsqu'il est à l'emploi d'organismes de l'État.

Je vous prie au nom des nombreuses victimes de ces congédiements massifs, dont j'en suis une, de bien vouloir remédier à cette grave injustice sociale en demandant aux institutions d'enseignement d'appliquer les modalités de la sécurité d'emploi à leur personnel non syndiqué et de réintégrer dans leurs fonctions ceux qui ont été congédiés mais qui auraient autrement conservé leur travail grâce à cette nouvelle mesure de sécurité d'emploi.

Pour les victimes de la période de transition que vit actuellement le Québec.

Rodrigue LeBlanc,
Conseiller pédagogique
à l'emploi de la Commission
Scolaire du Nouveau-Québec,
C.P. 9031, Ste-Foy.

Pour son argent

CTCUQ
a/s chef du département d'affaires

En voilà encore une bonne! L'augmentation du tarif d'autobus, de \$0.35 à \$0.45, c'est-à-dire plus de 28% de hausse pour le 1er juillet.

Est-ce que nous aurons enfin le bonheur d'avoir également une amélioration de service pour ce prix?

Devrons-nous courir encore après les autobus au point de correspondance ou bien les chauffeurs comprendront-ils qu'un point de transfert est habituellement un lieu où la clientèle vient d'un autre autobus pour se rendre à destination. (Ex.: circuits 3 et 12 — coin de la 18ième rue — le chauffeur s'empresse assez souvent de démarrer en voyant apparaître un 3 et vice versa. Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres).

Ne serait-il pas possible que les chauffeurs, en avance sur leur horaire, répartissent leurs minutes d'avance sur plusieurs arrêts et par le fait même qu'ils aient la courtoisie d'attendre les gens qui courent, plutôt que de refermer la porte le plus tôt possible pour aller lire le "journal" quelques coins plus loin.

Avez-vous déjà pris un autobus aux heures de pointe? Est-il vraiment nécessaire, lorsque l'autobus est bondé, de freiner plusieurs fois de suite brusquement afin que tout le monde se "ramasse" en avant?

Il est bien évident que l'amélioration du service doit également venir de la clientèle. Pourquoi on ne se rend pas en arrière de l'autobus lorsqu'il n'y a plus de place à l'avant? Personne encore n'a été mangé à l'arrière d'un autobus! Pourquoi ne descend-on pas par derrière, c'est plus rapide et cela permet à ceux qui attendent dehors de monter plus facilement!

Il faut également mentionner que quelques chauffeurs sont encore humains et l'on voit ceux qui aiment leur travail, que ceux-là se reconnaissent, en soient félicités et appréciés à leur juste valeur. Que les autres fassent un effort, car ils ont choisi de travailler avec le public, qu'ils essaient donc de répondre aux préoccupations de ce dernier.

En espérant, enfin, que l'on tienne compte du bien-être de la clientèle, pour que la publicité soit conforme à la réalité.

Marie Lefebvre
Québec 3.

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur Jacques-G. Francoeur	Président et directeur général Paul-A. Audet	Vice-président et trésorier Charles-A. Poulin
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint Claude Beauchamp	Directeur de l'information Claude Masson	Directeur de l'édition Marcel Pepin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Imprimeur. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 1206.

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)	RENSEIGNEMENTS	REDACTION
647-3334	647-3233	647-3394

Lévesque mise sur la jeunesse

Dans l'attente du remaniement qui ne viendra qu'en fin d'année, le premier ministre a procédé hier à une double addition au conseil des ministres.

A vrai dire, l'opération vise d'abord et avant tout à décharger deux ministres qui cumulaient deux portefeuilles chacun et à donner à deux députés "ordinaires" l'occasion de se faire valoir. En choisissant M. Pierre-Marc Johnson et Mme Jocelyne Ouellette, M. René Lévesque a sûrement fait une dizaine de jaloux ou d'envieux, mais il a mis d'abord sur la jeunesse plutôt que sur l'expérience de même que sur les états de service au sein du Parti québécois.

Accaparé presque entièrement par les conflits de travail, M. Jacques Coutu avait bien peu de temps à consacrer à l'immigration, où il se sentait visiblement plus à l'aise qu'au Travail. Débordé, l'ex-animateur social de Saint-Henri a donné une image d'hésitation et de flottement, mais il a quand même réussi à relever et à indexer le salaire minimum, ainsi qu'à mener presque à terme les dispositions législatives contre les briseurs de grève. C'est toutefois à l'immigration qu'il a pu donner sa pleine mesure, notamment en

négoçant avec Ottawa une entente qui accroît les pouvoirs du Québec et en établissant des contacts utiles avec les divers groupes ethniques.

Pour l'instant, M. Coutu se retrouve avec un bien petit ministère, ce qui en incite plusieurs à parler de rétrogradation. Mais il n'y a rien de dévalorisant à prendre la tête d'un secteur hautement névralgique, qui a certes besoin d'un administrateur à plein temps. Au surplus, le projet de création d'un ministère de la Population ou des Ressources humaines (regroupement de l'immigration, de la main-d'œuvre, de la démographie et autres services connexes) est toujours sur le chantier et devrait aboutir au cours de l'automne. M. Coutu aura là de quoi satisfaire son goût de servir et sa propension aux contacts personnels.

Pierre-Marc Johnson

Pour prendre la relève au Travail, M. Lévesque fait appel au jeune député d'Anjou, ce qui paraît



gilles lesage

surprenant au premier abord. Mais M. Johnson, à 31 ans seulement, a plusieurs atouts et sa feuille de route est déjà impressionnante. Il se comporte avec beaucoup de maturité et de jugement. Indépendantiste convaincu depuis la crise d'octobre 1970, il n'est ni radical ni intolérant. Il sait écouter, se plait aux contacts personnels, tout comme son père, de qui il a retenu également l'attitude calme, empreinte de convictions profondes et même d'un certain charisme.

Certains pensent déjà que le premier ministre s'est trouvé un dauphin. Je n'en sais rien. Chose certaine, il faut que la confiance soit énorme pour que M. Johnson embarque d'emblée dans un secteur où d'autres avant lui, et qui semblaient mieux préparés, se sont littéralement cassés les reins. Mais il a l'avantage de n'être identifié à aucun clan — et Dieu sait qu'ils sont féroces — d'avoir l'esprit ouvert, d'être réaliste et de savoir à l'avance qu'il lui sera impossible de satisfaire les attentes de certains chefs syndicaux.

Le nouveau ministre a confiance de remettre de la sérénité et du calme dans un secteur qui en est dépourvu depuis belle lurette, misant avec raison sur l'esprit de tolérance des Québécois pour faire le pont

entre les groupes syndicaux et patronaux. Il veut relever le pari ambitieux de "dépolitiser" les relations de travail, de faire de la médecine préventive plutôt que de la médecine d'urgence, de favoriser le syndicalisme libre, et le reste.

Aux félicitations d'usage, l'on ne peut s'empêcher d'ajouter des vœux de bonne chance, tant le défi est lourd pour un si jeune homme, qui a toutefois de qui tenir et dont l'avenir est fort prometteur.

Jocelyne Ouellette

La nomination de Mme Ouellette aux Travaux publics et à l'Approvisionnement était également prévue, pour des raisons différentes. Comme M. Coutu, M. Lucien Lessard avait besoin de relève et les Transports sont suffisants pour ses capacités. Il pourra notamment donner libre cours à ses préoccupations envers les régions excentriques.

Le choix de Mme Ouellette s'explique de la façon suivante. En dépit de son jeune âge, c'est une militante de vieille date que M. Lévesque a côtoyée à tous les niveaux du PQ. Elle a réussi à implanter son parti dans la région stratégique de l'Outaouais, qui n'avait pas de représentant au cabinet, et elle a défait un homme que l'on croyait indestructible, Oswald Parent.

Mais elle ne veut pas être le "parrain" de sa région, tout en continuant de suivre de près les dossiers de l'intégrité territoriale, de la spéculation foncière et des employés fédéraux. On la décrit comme une femme déterminée, ambitieuse, qui n'a pas froid aux yeux, et une indépendantiste inconditionnelle. On ne lui connaît pas de compétence particulière dans le secteur où elle oeuvrera. Mais où sont les écoles de ministres? Il faudra la juger sur pièces. Chose certaine, Mme Lise Payette ne doit pas être fâchée de la voir arriver: à deux, elles devraient faire évoluer de façon significative le dossier de la condition et du statut de la femme.

Il est un peu étonnant que M. Lévesque n'ait pas jugé bon de déléster M. Louis O'Neill de l'un de ses deux ministères, où il semble éprouver des difficultés. Mais il faut tenir compte du fait que le ministère d'Etat au développement culturel veille au grain en ce qui concerne les grandes orientations, et qu'il y a des liens évidents entre les Affaires culturelles et les Communications. M. Jean-Paul L'Allier aurait aimé avoir autant de marge de manoeuvre que M. O'Neill qui, au surplus, a deux secrétaires parlementaires, MM. Pierre de Bellefeuille et Richard Guay.

M. Lévesque a d'autre part expliqué que les regroupements ou les fusions se feront au cours de l'automne. Il est sage de ne pas précipiter les décisions en cette matière, mais il faut prendre garde que les ministres s'incrustent trop profondément dans leurs secteurs, avec la complicité de fonctionnaires



Jocelyne Ouellette

jaloux de leur chasse gardée. Plus les initiatives tarderont, plus elles seront difficiles à prendre, et plus la décentralisation promise battra de l'aile.

Il faut par ailleurs déplorer au moins deux choses. Premièrement, que les fonctions des secrétaires parlementaires soient toujours aussi floues et informelles, d'autre part que la représentation de la région montréalaise soit trop forte au cabinet, au détriment des régions périphériques.

Enfin, comme un cabinet ne peut compter plus de 25 à 30 membres, il y a toujours des déceptions et des députés qui s'estiment aussi compétents que tel autre qui accède au conseil des ministres. Il y aurait moins de frustration si les députés ordinaires, les backbenchers comme il faut encore les appeler, étaient vraiment partie intégrante des mécanismes de consultation, de décision et de rédaction des projets de loi et des programmes.

Clientèle scolaire anglophone

Cinq scénarios laissent entrevoir son avenir

Le ministre d'Etat au développement culturel, M. Camille Laurin, a déposé, hier, en commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 1, une importante étude portant sur les prévisions de la clientèle scolaire du réseau public suivant la langue d'enseignement de 1977-78 à 1986-87. Cette étude est basée sur cinq scénarios d'accès à l'école anglaise. Nous présentons les scénarios de prévision de la clientèle scolaire anglophone pour les cinq prochaines années aux niveaux élémentaire et secondaire. Les tableaux que nous publions ne représentent, contrairement au document original, que la première et la dernière année de ces perspectives quinquennales.

L'objectif du présent document est de quantifier, dans la mesure du possible, les effets que pourrait avoir l'utilisation de différents critères d'admission à l'école anglaise sur l'évolution de la clientèle scolaire qui reçoit son enseignement en anglais. Nous avons retenu cinq scénarios:

- 1— Maintien de la loi 22 (connaissance suffisante de la langue anglaise);
- 2— Libre choix de la langue d'enseignement;
- 3— Application intégrale du projet de loi 1
- 4— Option Canada (peuvent accéder à l'école anglaise les enfants dont l'un des parents a étudié en anglais à l'élémentaire au Canada);
- 5— Option Conseil supérieur de l'éducation (peuvent accéder à l'école anglaise tous les enfants de langue maternelle anglaise).

Maintien de la loi 22

Le Service de la démographie scolaire du ministère de l'Éducation du Québec a déjà publié des prévisions de clientèle scolaire basées sur l'hypothèse du maintien de la loi 22. Les résultats étaient les suivants pour les élèves du préscolaire dans le réseau public, langue d'enseignement anglais:

	1977-78	1981-82
Maternelle	11,500	11,700
Elémentaire	106,200	95,600
Secondaire	104,100	93,900
Total	221,800	201,200

Libre choix

La loi 22 interdisait l'accès à l'école anglaise aux enfants qui n'avaient pas une connaissance suffisante de la langue anglaise. En 1975, 5,291 enfants ont subi un échec aux tests linguistiques qui ont servi à déterminer cette "connaissance". En 1966, 3,416 ont échoué. Par ailleurs les échecs en 1976 dans la sous-région administrative scolaire de l'île de Montréal (2,267) étaient concentrés à la maternelle (1,847 ou 80%) et au premier degré de l'élémentaire (234 ou 10%), les autres se répartissant à peu près également dans les autres degrés.

A partir de ces données nous avons établi un certain nombre d'hypothèses afin de calculer la clientèle des écoles anglaises en situation de libre choix de la langue d'enseignement. Nous supposons



d'abord que le nombre d'enfants qui auraient échoué aux tests à chaque année entre 1977 et 1981 est de 3,500, réparti de la façon suivante: 2,800 à la maternelle (80%) et 700 à l'élémentaire I (20%).

Nous supposons d'autre part que seuls ces enfants se seraient ajoutés au réseau anglais. Il peut s'agir d'une hypothèse faible: la seule obligation de subir des tests linguistiques a pu décourager des parents ou des enfants à se diriger vers le réseau anglais.

	1977-78	1981-82
Maternelle	14,300	14,500
Elémentaire	115,700	118,000
Secondaire	104,100	95,000
Total	234,100	227,500

Ce scénario ajoute 26,300 élèves en 1981-82 par rapport à celui de l'application de la loi 22. C'est dire que la loi 22 aurait réduit la population scolaire du réseau anglais de près de 12% par rapport à une situation de libre choix.

Projet de loi 1

Par rapport à la loi 22, la loi 1 interdit l'accès à l'école anglaise à trois groupes d'enfants, chaque année, de 1977 à 1981:

- 1) 700 enfants âgés de cinq ans, résidant au Québec au moment de l'application de la loi et dont les parents ont fait leurs études élémentaires dans une autre langue que l'anglais.
- 2) 2,100 enfants âgés de 5 à 14 ans, immigrants internationaux. 300 enfants par année, pour les cinq années suivantes; ces enfants étaient du groupe des 0-4 ans à leur arrivée.

3) 4,400 enfants âgés de 5 à 14 ans, immigrants interprovinciaux. 500 enfants par année pour les cinq années suivantes; ces enfants étaient âgés de 0-4 ans au moment de leur entrée au Québec.

Il est important de noter qu'une hypothèse fondamentale sous-tend ce scénario, ainsi que les deux qui suivent: c'est-à-dire que l'application du projet de loi 1, tel quel ou avec modifications quant aux critères d'accès à l'école anglaise, ne modifiera pas de façon importante les mouvements migratoires au Québec. Cette hypothèse nous apparaît très plausible: l'entrée en vigueur de la loi 22 n'a pas modifié ces mouvements, pas plus d'ailleurs, semble-t-il, que l'arrivée au pouvoir du Parti québécois le 15 novembre dernier.

Par ailleurs, auront accès à l'école anglaise les enfants qui ont échoué aux tests linguistiques imposés par la loi 22, et qui ont déjà des frères et/ou sœurs dans le réseau des écoles anglaises. On a estimé à 50% la proportion d'enfants de moins de six ans qui ont des frères et sœurs plus âgés qu'eux. On peut appliquer intégralement cette hypothèse aux 8,700 refus aux tests de 1975 et 1976, ainsi qu'aux 3,500 refus prévus au deuxième scénario pour l'année 1977.

En effet, ces enfants seront des résidents du Québec au moment de l'application de la nouvelle loi. A partir de 1978 cependant, les 3,500 refus annuels projetés comprendraient des immigrants venus au Québec après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Les données disponibles ne nous permettent pas d'effectuer le partage entre immigrants et résidents. Dans le tableau qui suit, nous avons établi de façon arbitraire la proportion des résidents (donc des

enfants admissibles au réseau anglais) à 25% des refus aux tests.

Compte tenu de ces hypothèses, la clientèle scolaire du réseau anglais serait la suivante:

	1977-78	1981-82
Maternelle	11,700	10,400
Elémentaire	106,500	84,100
Secondaire	101,400	80,900
Total	219,600	175,400

En 1981-82, la clientèle scolaire serait donc inférieure de 25,800 élèves ou 12,8% à la clientèle prévue dans l'hypothèse du maintien de la loi 22, et de 52,100 élèves ou 22,9% à celle prévue selon l'hypothèse d'un libre choix de la langue d'enseignement.

Par rapport à la clientèle scolaire de 1976-77, qui se situe à 220,286, les proportions d'accroissement selon les trois hypothèses seraient les suivantes: 1) Maintien de la loi 22: -19,086 - 8,7%; 2) Libre choix: + 7,214 + 3,3%; 3) Application du projet de loi 1: -44,886 - 20,4%.

Option Canada

Si on élargit le critère d'admissibilité des enfants dont les parents ont étudié en anglais à ceux qui l'ont fait au Canada plutôt qu'au Québec, on peut ajouter aux effectifs calculés au troisième scénario (loi 1) le groupe des enfants immigrants interprovinciaux, déjà estimé. Les résultats de ce scénario sont les suivants:

	1977-78	1981-82
Maternelle	12,100	11,300
Elémentaire	108,700	84,400
Secondaire	103,200	80,100
Total	224,000	195,800

L'option Canada ajoute donc 20,400 élèves au projet de loi 1 tel que proposé actuellement.

Conseil supérieur de l'éducation

Nous avons estimé le nombre annuel des immigrants internationaux à 4,800 et celui des immigrants interprovinciaux à 11,600. Selon des compilations spéciales du recensement de 1971, 32% des entrants au Québec âgés de 5 à 19 ans en provenance de l'étranger et 63% de ceux en provenance du reste du Canada entre 1966 et 1971 étaient de langue maternelle anglaise. Si on modifie le projet de loi 1 afin de donner accès à ces enfants à l'école anglaise, et si on suppose que tous les immigrants de langue maternelle anglaise choisiront l'école anglaise, on obtient le scénario suivant:

	1977-78	1981-82
Maternelle	12,200	11,300
Elémentaire	109,300	86,300
Secondaire	103,700	82,400
Total	225,200	200,000

Il s'agit pour l'année 1981-82 d'une augmentation de 24,600 élèves par rapport à l'application intégrale du projet de loi 1. Par ailleurs, les résultats de ce scénario sont très proches de ceux du scénario prévoyant le maintien de la loi 22 (bien que ce ne soient pas les mêmes enfants qui sont touchés dans les deux cas).

Le CB, un "monstre" difficile à contrôler!

par Jacques DALLAIRE

Lorsque dans le courant des années 1950 des techniciens américains modifièrent l'équipement de radio-communication traditionnel de l'armée, pour le rendre accessible aux citoyens, ils étaient loin de se douter qu'ils lanceraient une nouvelle mode, pour ne pas dire une rage.

Mis au point en 1958 et introduit au

Canada en 1962, le CB (Citizen's Band Radio) ou le Service de radio général (SRG) devait essentiellement servir aux communications d'affaires et à l'industrie, mais allez donc empêcher les gens de se servir de ce genre d'appareil, quand la loi canadienne en permet l'usage pour "affaires personnelles".

Pendant des années, le SRG fut surtout utilisé par l'industrie du ca-

mionnage et les services d'urgence, mais depuis quelques années, depuis deux ans surtout, les ventes de SRG sont fulgurantes.

Jamais, les gens n'ont autant senti le besoin de "correspondre", de "se conter leur vie". Sans le CB, nous dit presque la publicité, nous sommes impotents, car un beau jour nous devrions peut-être notre vie à cette invention!

Si bien qu'aujourd'hui, on en retrouve partout et dans toutes les mains, du curé au handicapé en fauteuil roulant, en passant par les propriétaires de véhicules de loisirs de toutes sortes. On estime qu'une voiture sur 11 a maintenant son appareil CB et trois camions sur cinq.

A l'heure actuelle, tout ce monde dispose d'appareils à 23 voies (canaux) pour communiquer. Imaginez un peu ce qui se produit quotidiennement, lorsqu'on apprend qu'il y avait au 31 mars dernier 512,842 détenteurs de licences CB au pays, dont 70,804 au Québec seulement. On en relève près de 17,000 dans le seul district de Québec. Le district de Québec englobe une partie de la Beauce, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et s'arrête à Saint-Siméon.

L'Ontario est la plus grande consommatrice de CB, puisque, toujours au 31 mars 1977, on en dénombrait 200,104. On en retrouvait 119,696 dans les provinces de l'Ouest, 65,434 sur la Côte du Pacifique et 56,804 dans les provinces atlantiques.

La vague grandit

Mais la vague CB est telle qu'on note une augmentation générale de 19,9 pour 100 dans l'émission des licences au Canada, depuis la fin de mars, hausse qui atteint notamment 23,6 pour cent dans le district de Québec et 21 pour 100 dans celui de Montréal.

En moyenne, pour le seul district de Québec, les demandes de licences coûtant \$13,50 et étant renouvelables au bout de trois ans au 31 mars de l'année correspondante "rentrent" au rythme de 450 à 500 par semaine.

En fait, le Canada et le Québec ne font que suivre le mouvement, car aux États-Unis, les ventes de CB sont fulgurantes, étant passées de 1,4 millions d'unités à la fin de mars 1975 à 8,9 millions d'unités en février dernier. Évidemment, au pays de l'oncle Sam, on a déjà mis en marché les casquettes CB, les T-Shirts CB, sans compter la production d'une foule de revues toutes plus spécialisées les unes que les autres.

On peut y lire entre autres la pathétique aventure d'un jeune couple qui voulant sceller son union a fait usage de CB pour prononcer le oui fatidique!

Et bien sûr, il fallait s'y attendre, Hollywood est entré dans la danse, en

réalisant trois longs métrages où le CB est roi. Et ce n'est qu'un début.

Un "monstre" quasi incontrôlable

M. Yvon Asselin, gérant pour le district au ministère des Communications, commentait, lors d'une entrevue accordée au SOLEIL que si le SRG est devenu une nécessité aujourd'hui, il n'en reste pas moins que le phénomène qu'il a engendré constitue un "monstre" quant au contrôle que le ministère peut exercer sur son utilisation.

Jusqu'au 1er avril dernier, les CB'istes, disposant de stations fixes (à domicile), d'appareils mobiles (dans les voitures) ou portatifs (genre walkie-talkie), ne pouvaient utiliser que 22 des 23 voies mis à leur disposition, la voie 9 étant réservée aux communications d'urgence.

Depuis le 1er avril, les 23 voies sont utilisables et dès le 1er juillet, les appareils à 40 voies, déjà mis en marché aux États-Unis depuis le 1er janvier, auront droit de cité.

Pendant qu'on assiste à un formidable "dumping" d'appareils à 23 voies au Canada par les centaines de manufacturiers et distributeurs qui ont rapidement envahi le marché (bon nombre ne sont là que pour profiter de la vague), on parle déjà de la vente

prochaine, très prochaine même, de SRG à 80 voies. Et si la tendance se maintient, dans quelques années, on devra élargir le champ pour faire place aux appareils à 100 voies et même 200 voies.

Marché de \$40 millions

L'an dernier, le marché de CB atteignait quelque \$40 millions au Canada (\$2,3 milliards aux États-Unis) et 95 pour 100 des appareils vendus ici étaient des produits d'importations, le Japon étant l'un des plus importants manufacturiers ou sous-traitants de firmes américaines tout comme la Corée du Sud, le Mexique et Séoul.

Pour être vendu et mis en service au Canada, l'appareil SRG doit être homologué par le ministère des Communications, c'est-à-dire qu'il doit porter une identification spécifique, comme quoi il peut être offert au public.

Chez nous, c'est un marché que se partagent quelque 95 manufacturiers et distributeurs, parmi lesquels on retrouve les habitués dans le domaine des communications et d'autres mieux connus dans d'autres sphères d'activités, comme les fabricants de camions Mack et General Motors.

On compte cependant très peu de manufacturiers de SRG au pays, car on doit plutôt parler ici "d'assembleurs de pièces" et de distributeurs.



M. Roland Pepin, l'un des pionniers dans le domaine des radio-communications à Québec, au volant d'un 4 X 4 équipé d'un radio CB.



Le Soleil, André Boucher

M. Yvon Asselin: "Le phénomène SRG est devenu un monstre pour nous"...



VENTE 8 PISTES et CASSETTES

Distribués par les Disques **CBS**

"LE JARDIN DU LUXEMBOURG" JOE DASSIN	"PAGLIARO" PAGLIARO	697 CH
"GRANDS SUCCES VOL. I" JOE DASSIN	"AUJOURD'HUI" PAGLIARO	
"GRANDS SUCCES VOL. II" JOE DASSIN	"VOLGA" JOSE TODARO	
"WISH YOU WERE HERE" PINK FLOYD	"DROLES DE CHANSONS" GERARD LENORMAN	
"ANIMALS" PINK FLOYD	"IN THE FALLING DARK" BRUCE COCKBURN	797 CH
"BEST OF FRIENDS" LOGGINS & MESSINA	"FORTE-FORTE-FORTE" RAFFAELA CARRA	
"FULL SAIL" LOGGINS & MESSINA	"A STAR IS BORN" BARBARA STREISAND	
"I LOVE TO LOVE" TINA CHARLES	"JONATHAN LIVINGSTON SEAGULL" NEIL DIAMOND	
"DANCE LITTLE LADY" TINA CHARLES	"BOSTON" BOSTON	1097 CH

MAIL ST-ROCH
529-0104

PLACE FLEUR DE LYS
524-3591

PLACE LAURIER
658-4302

GALERIES STE-ANNE
667-8400

GALERIES CHAGNON
833-1675

Magasins/Québec, Montréal, Hull, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Edmonton, Calgary, Sept-Îles.

La mariée se distingue!

Elle est en riche tissu jersey. Un plastron de somptueuse guipure perlée à la main... Son ample jupe plonge à l'arrière en un mouvement gracieux.

LOTUSON LEE

275 est, rue St-Joseph, Québec (entre Dorchester et Caron)

Voyez notre collection automnale: robes de soirée, robes d'après-midi, ensembles de voyage et ensembles sport.



Les deux modèles de Service radio général les plus courants: la station de base et (à l'avant-plan à droite) l'appareil mobile.

Les règles à suivre pour ceux qui veulent entrer dans le bal

Pour ceux qui désireraient se procurer un appareil de Service radio général (CB), voici en quelques lignes le "code" à suivre:

- Toujours acheter un appareil de marque reconnue et homologué par le ministère fédéral des Communications, même celui que vous pourriez vous procurer aux États-Unis.

- Toujours obtenir une licence d'opération du ministère (\$13.50), valide pour trois ans et renouvelable au 31 mars de l'année correspondante.

- Selon les spécialistes du CB consultés (avec lesquels il serait d'ailleurs préférable de faire affaire) il faut éviter les soldes et investir de \$200 à \$300 pour un bon équipement.

- Pour l'usage d'un CB dans un véhicule, il importera d'installer une bonne antenne, valant de \$20 à \$50, d'une longueur d'au moins 40 pouces, préférablement sur le toit.

- Un appareil ne donnera pas de meilleure performance, parce qu'il est muni de nombreux boutons de commande et d'une foule d'accessoires.

- Le ministère des Communica-

tions recommande de faire appel à un spécialiste pour l'installation d'un CB, car une installation de fortune n'assurera pas un bon fonctionnement.

- En loi, vous êtes coupable de recel, si vous rachetez de n'importe quel un appareil rapporté volé, le vol de CB constituant depuis quelques années un véritable fléau.

- Voir à assurer son appareil SRG contre le vol, car les polices d'assurances ne "couvrent" pas ce genre d'appareils de communications. Il faut alors se mettre en contact avec son assureur pour obtenir un "avenant", sinon en cas de vol, c'est entièrement à nos frais.

- A l'achat d'un appareil neuf chez un détaillant autorisé, assurez-vous qu'on inscrive sur la facture non seulement votre nom et votre adresse, mais également la marque et le numéro de série, ce qui pourra vous être utile en cas de vol.

- Méfiez-vous des vendeurs qui vous offrent une antenne gratuite à l'achat d'un appareil, car une antenne de piètre qualité donnera un pauvre rendement.

- Ne pas acheter d'appareils à bandes latérales uniques, sans être

certain de pouvoir communiquer avec des gens possédant le même type de postes, sinon vous gaspillez votre argent.

- N'utilisez l'appareil CB que sur de courtes périodes (cinq minutes par émission) à des fins d'affaires ou personnelles nécessaires, car il n'y a que 23 voies (bientôt 40) pour tous les usagers de votre région.

- Vous devez vous procurer une licence auprès du ministère des Communications pour chaque appareil que vous possédez.

- La communication entre stations CB d'un pays à l'autre est contraire aux règlements internationaux, quoique, comme Canadien, vous pouvez vous servir de votre appareil aux États-Unis, en obtenant au préalable un permis à cet effet et il en sera de même pour les Américains voulant opérer au pays.

- Avant de devenir CB'iste, renseignez-vous auprès de spécialistes, qui vous conseilleront, selon vos besoins, ou encore procurez-vous la documentation disponible notamment au bureau de district du ministère des Communications (2, Place Québec, à Québec, pour le district de Québec).

Breaker! Les placoteux accaparent les ondes...

S'il fallait juger du niveau d'éducation et de civisme des Québécois, en se basant sur l'utilisation que l'on fait chez nous du Service de radio général (CB), il y aurait de quoi s'inquiéter!

"L'utilisation du CB est souvent frivole et on entend beaucoup de grossièretés sur les ondes", commente M. Roland Pepin, qui est l'un des pionniers dans le domaine des communications à Québec.

A son avis, du fait que seulement 23 canaux sont actuellement mis à la disposition des usagers, cela laisse peu de place à tout le monde. Et presque quotidiennement les ondes sont monopolisées par 5 pour 100 des CB'istes, souvent pour s'informer du temps chez le deuxième voisin ou encore pour jouer au bingo sur CB!

Bref, c'est la loi de la jungle. Que vous soyez en train de communiquer sérieusement, il se peut fort bien qu'un hurluberlu sans manière s'accapare la voie que vous utilisez sans s'excuser de vous interrompre. Et certains n'hésitent même pas à se servir de la voie 9, prioritairement réservée aux appels d'urgence.

La réglementation du ministère fédéral des Communications insiste qu'il est formellement interdit de transmettre des paroles grossières ou obscènes, sous peine d'une amende d'au plus \$1,000, d'un emprisonnement d'au plus six mois et même du retrait de la licence. Les plaintes continuent d'affluer au ministère.

Pâturage sauvage

Bon nombre de fauteurs de troubles utiliseront un sobriquet au lieu de leurs lettres d'appel pour communiquer, contrairement aux dispositions de la loi, si bien qu'il est difficile de les repérer, tandis que certains opèrent des stations illégalement, c'est-à-dire sans licence. D'autres "amélioreront" la puissance d'émission en employant des amplificateurs linéaires ce qui est également illégal.

Comme le ministère ne dispose pas actuellement du nombre d'inspecteurs suffisant pour veiller au grain, l'utilisation du CB prend l'allure d'un pâturage sauvage. Au point que M. Ghyslain Larouche, président du Club Zenith 4 X 4, qui regroupe 50 membres ("on n'en veut plus, c'est assez gros comme ça") estime, par expérience, que 50 pour 100 des gens qui détiennent

une licence ne devraient pas en posséder une.

Comme la presque totalité des appareils CB diffusent sur bande AM, sur fréquences maximales permises de 27 mégahertz (d'Heinrich Hertz, un des géants des débuts de la recherche radiophonique) et ont un rayon d'action de 6 à 10 milles en terrain normal, l'utilisation en milieu urbain devient, chaque jour, plus pénible.

Si bien que les organismes structurés en font usage autant que possible en dehors des grands centres, pour fuir la congestion.

En d'autres temps, les clubs, comme le Zenith 4 X 4, qui ont conclu des ententes avec les municipalités, la Protection civile ou les corps policiers pour porter aide et secours quand le besoin s'en fait sentir, sont pratiquement obligés d'envahir les ondes à

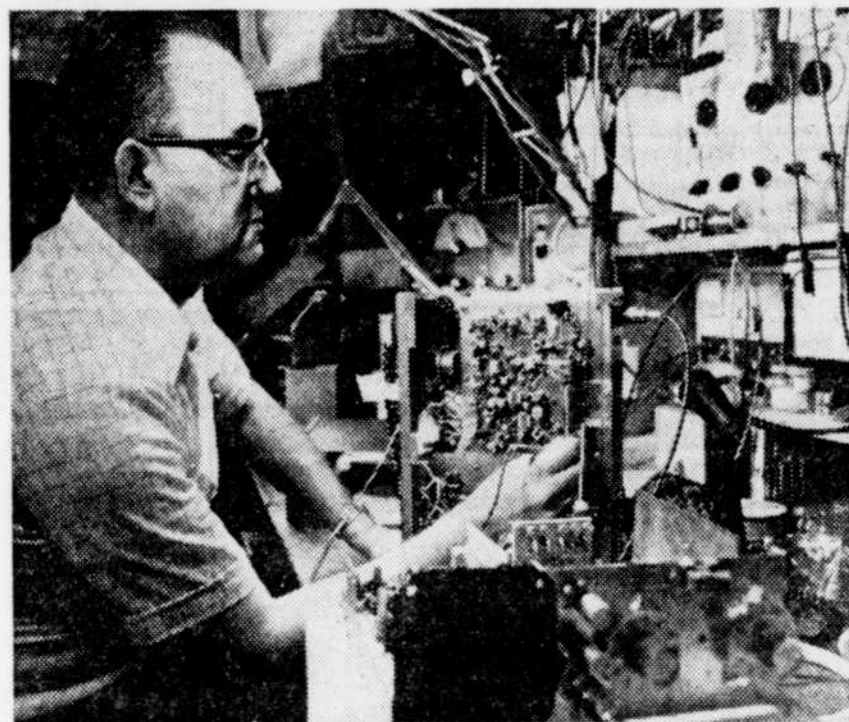
leur tour pour obtenir priorité dans les communications de messages.

Des entités

Ce qui ne se fait pas toujours sans heurt, car les mordus du CB ne démontrent pas facilement et les placoteux de toute farine, à pied, assis ou à cheval vapeur, veulent placoter!

Il y a toujours la possibilité d'opter pour des appareils CB à bande latérale unique, qui permettent d'émettre avec plus de puissance qu'un appareil AM, mais compte tenu du prix plus élevé, ce n'est, en définitive, qu'une solution transitoire pour les vrais initiés.

Aussi, certains clubs, désireux d'investir davantage dans le CB, s'apprêtent-ils à demander au ministère des Communications l'autorisation d'émettre sur modulations FM. Et il ne faudrait pas se surprendre qu'on communique sur bande UHF dans un avenir rapproché.



Le Soleil, Jean Vallières

Si votre appareil de Service radio général doit être réparé, il est préférable de faire appel à un spécialiste, pour vous éviter des frais inutiles et vous assurer d'un travail de qualité. L'intervention du spécialiste est également recommandée pour l'installation d'un système SRG.

L'ACCENT SUR LE FRANÇAIS: OUI! LE LIBRE CHOIX: ENCORE MIEUX!

Si nous tenons tellement au choix de la langue d'enseignement, ce n'est pas sans être pleinement conscient de la responsabilité qui nous incombe de promouvoir un enseignement de qualité du français, notre langue seconde. Cet enseignement nécessite cependant des fonds adéquats et l'appui du ministère de l'Éducation du Québec, afin de pouvoir offrir à nos étudiants une qualité égale dans toutes les matières. Réalisez-vous que, conscients de la réalité québécoise, beaucoup de parents d'expression anglaise ont choisi pour leurs enfants une éducation qui se veut à plus de 50% en français allant dans certains cas jusqu'à 90%?

Bureau protestant du Grand Montréal (PSBGM)

Année	Inscription totale	Nombre d'enfants inscrits en classe d'immersion française	% Décroissement dans l'inscription totale	% Accroissement dans l'inscription en classe d'immersion française
1970	59,003	1,779	non disponible	non disponible
1971	56,653	2,309	- 4%	+ 29.8%
1972	54,207	3,062	- 4.3%	+ 32.6%
1973	52,054	3,704	- 4%	+ 20.9%
1974	51,520	4,117	- 1.1%	+ 11.1%
1975	50,979	5,260	- 1.1%	+ 27.8%
1976	48,871	5,443	- 4.1%	+ 3.5%

La fréquentation des classes d'immersion française au PSBGM a triplé depuis 1970 malgré une baisse de 17,2% de la clientèle totale pour la même période. De plus en plus de parents non francophones reconnaissent le fait français volontairement au Québec et nous nous réjouissons de cette situation. Comme vous le voyez, oui ça change au Québec.

L'Association provinciale des enseignants protestants du Québec



84J, boulevard Brunswick,
Dollard-des-Ormeaux,
Québec R9B 2C5
Téléphone (514) 683-9330

100% durant 3 ANS

C'est la garantie de

SYLVANIA

sur toutes les pièces et la main-d'oeuvre

télécouleur 20" GT-Matic

Modèle 40-0275 — Coffret plastique résistant. Fini simili noyer. Châssis Gibraltar 110 à transistorisation intégrale. Système automatique de réglage des couleurs GT-Matic. Tube-écran de 20" Dark-Lite Chromaline à matrice noire. Haut-parleur de 8", en façade. Poignée de transport escamotable.

\$499⁰⁰

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 30 JUILLET INCL.

GRAND CHOIX DE MODELES ET GRANDEURS D'ECRANS

A.L. ELECTRONIQUE ENR.

DEPOSITAIRE SYLVANIA - VENTE ET SERVICE
Spécialité: couleur — réparation radio et stéréo
63, Côte du Passage, Lévis - Tél.: 837-0535

Transfert
2e publication

Avis est donné que monsieur Henri Nadeau, 9, rue Martineau, à Leeds Village, comté de Mégantic, détenteur du permis ou de l'attestation no M-500878-D-001, D-002, D-003, catégorie entrepreneur, région 5, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou attestation en faveur de Henri et Norbert Nadeau, 9, rue Martineau, à Leeds Village, comté de Mégantic, catégorie entrepreneur, région 5, conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 du règlement 20.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

Henri Nadeau
Leeds Village, Mégantic

Municipalité de Pointe-à-la-Croix.
Comité de Bonaventure Qué.
ENDETTÉMENT POUR NOTRE RÔLE D'ÉVALUATION

Le Conseil de Comté de New-Carlisle a dépensé un montant de \$300,000 pour confectionner un rôle d'évaluation scientifique qui n'est pas accepté par le nouveau projet de loi sur le Nouveau Rôle d'Évaluation.

La Municipalité de Pointe-à-la-Croix, de sa part est présentement endettée pour ce rôle d'évaluation, vis-à-vis le Conseil de Comté, qui est à refaire.

A une réunion extra-ordinaire du Conseil Municipal tenue en juin dernier pour étudier davantage cette situation, il a été résolu qu'on ne paie pas cette dette pour le rôle d'évaluation actuel avant que le ministère des Affaires Municipales fasse une enquête auprès du Conseil de Comté pour étudier la validité et la légalité de ce dossier.

Marcel A. Charest
secrétaire-trésorier
Municipalité de Pointe-à-la-Croix

avis légaux. appels d'offres. soumissions.



AVIS PUBLIC

(No: 1202-2-1717)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1e—QUE le règlement no 77/1202 adopté le 16 mai 1977 concernant l'exécution des travaux d'extension d'aqueduc et d'égout prévus au contrat 77-AE-04 et autorisant l'emprunt au montant de \$364,000 pour en financer le coût a été soumis pour approbation par les électeurs municipaux par procédure d'enregistrement;

2e—QUE le registre a été tenu les 25 et 26 mai 1977 sans interruption, de 9:00 heures à 19:00 heures;

3e—QU'à la tenue dudit registre, aucun électeur présent et habile à voter n'a demandé que le règlement #1202 soit soumis pour approbation par scrutin, aux électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables;

4e—QUE le règlement #1202 est, par les présentes réputé avoir été alors approuvé par les électeurs;

5e—QUE le règlement a été ensuite approuvé par le Ministère des Affaires Municipales le 21 juin 1977 et par la Commission Municipale de Québec le même jour;

6e—QUE le règlement #1202 entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication;

7e—QU'il peut être pris connaissance de ce règlement au bureau du soussigné.

Le Greffier de la Ville:
ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.
Charlesbourg, ce 7e juillet, 1977



La Commission
Scolaire
régionale
de l'Estrie

740 OUEST, RUE GALT,
SHERBROOKE, QUE.

APPEL D'OFFRES

Tous les fournisseurs qui désirent soumissionner sur les produits des différents secteurs énumérés ci-dessous pour l'année scolaire 1977-78, devront faire parvenir leur demande à la:

Commission Scolaire Régionale de l'Estrie
Division des approvisionnements
740, rue Galt ouest, Chambre
R-16, Sherbrooke, Qué.

Ces demandes devront nous parvenir au plus tard le 13 juillet 1977.

Laboratoire:

- Histoire
- géographie
- chimie
- biologie
- écologie
- physique
- service de santé
- Dessin technique
- Tentures
- Ameublement
- Alimentation
- Couture et habillement
- Sciences familiales
- Électrotechnique
- Ménagerie
- Audio-visuel
- Soins esthétiques
- Éducation physique
- Mécanique électrique
- Équipement motorisé
- Mécanique automobile
- Arts plastiques
- Agriculture
- Forêt
- Hydrothermie
- Machine de bureau
- Entretien intérieur et extérieur
- Commerce et secrétariat
- Ajustage mécanique
- Musique
- Photographie

Pierre Gagnon,
Secrétaire général.



avis public

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1401

AUX PROPRIÉTAIRES inscrits, le 4 juillet 1977, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans les zones 1B6, 1A-6, RA-B-6, RB-7, CB-20, PA-6 et RC-25 contiguës à la zone RC-11.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que lors d'une séance tenue le 4 juillet 1977, le conseil a adopté le règlement numéro 2132, amendement à l'article 3.5.8.25 du règlement de zonage 1401 dans le but d'ajouter des dispositions particulières concernant les marges d'isolement latérales au secteur de zone RC-11, à l'endroit du lot 82-8 du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Foy, (rue Chanoine Scott - quartier Sainte-Foy).

Le secteur de zone RC-11 est délimité comme suit: au nord-est, par les lots S.F. 85 N.S., 85-3, 85-6-2, 85-6-2, 85-6-1, 85-6-4, 85-6-1, 85-6-3, 85-6-2, 85-6-1, 85-6-0, 85-5-1, 85-5-4, 85-5-3, 85-5-2, 85-5-1, 85-4-8, 85-4-8, 85-16 et 81; au nord-ouest, par une partie de la rue Dalquier, par les lots S.F. 82-55 N.S. et 82-14; sud-est, par une partie de la rue Laprade, par les lots S.F. 76-16, 76-17, 82-14, 82-52, 82-30, 82-3 et 82-1; et au sud-ouest, par une partie du boulevard Henri IV, par une partie des rues Jacques Berthiaume et Chanoine Scott, et par le lot S.F. 81.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 4 juillet 1977, sont habiles à voter sur ce règlement numéro 2132 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement numéro 2132 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone RC-11, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre.

Donné à Sainte-Foy, ce 5e jour de juillet 1977.

Le greffier adjoint de la Ville,
René Dampousse, o.m.a.



AVIS PUBLIC

(No: 1203-1-1715)

AUX ÉLÉCTEURS MUNICIPAUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLE IMPOSABLE INSCRIT LE 4 JUILLET 1977, AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR DANS LA VILLE DE CHARLESBOURG.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1e—QUE lors d'une séance régulière du Conseil Municipal de la Ville de Charlesbourg tenue le 4 juillet 1977, le Conseil a adopté le règlement no 77/1203 concernant l'exécution des travaux prévus au contrat 77-RV01 soit des travaux de réfection de pavage, trottoirs, chaînes de rues, etc., ainsi que l'emprunt au montant de \$800,000 pour en payer le coût;

2e—QUE les électeurs propriétaires ci-dessus visés, et, s'il s'agit de personnes physiques qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 4 juillet 1977, sont habiles à voter sur ce règlement, et à demander par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes, qu'il fasse l'objet d'un scrutin secret;

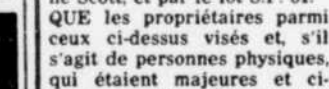
3e—QU'à cette fin, le registre permettant l'enregistrement des personnes habiles à voter sera accessible au bureau du Greffier de la Ville, à l'Hôtel de Ville situé au 7575, boulevard Henri Bourassa à Charlesbourg, de 9:00 heures à 19:00 heures sans interruption les 13 et 14 juillet 1977;

4e—QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement no 77/1203 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 300, et qu'à défaut de ce nombre, le règlement no 77/1203 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

5e—QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du Greffier de la Ville, aux heures normales de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

6e—QUE le soussigné fera lecture du certificat requis par la Loi, donnant le résultat du registre, le 14 juillet 1977, à 19:00 heures dans la salle du Conseil Municipal, Charlesbourg, ce 7 juillet 1977.

Le Greffier de la Ville,
ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.



Appels d'offres

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné seront reçues à Québec, jusqu'au 27 juillet 1977 à 15:00 heures, relativement au projet suivant:

AQUEDUC, EGOUT, VOIRIE AU VILLAGE DES HURONS, LORETTE, VILLE, QUÉBEC.

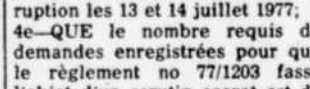
Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le ministère des Affaires Indiennes et du Nord, les soumissions par télégrammes ne seront pas acceptées. Cependant, les soumissionnaires pourront réviser les soumissions par télégrammes dûment reçus à ou avant l'heure et la date fixées pour la réception des soumissions.

Les documents de la soumission peuvent être consultés à l'endroit suivant, à partir du 7 juillet, au ministère des Affaires Indiennes et du Nord, 1141, route de l'Église, C.P. 8300, QUÉBEC, G1V 4C7, 6e étage.

Les instructions aux soumissionnaires, les plans et devis peuvent être obtenus à l'endroit ci-haut mentionné moyennant un dépôt de \$100 en CHEQUE VISE pour CHAQUE série de documents payable au RECEVEUR GENERAL DU CANADA. Ces montants seront remboursés aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis en bon état dans les deux mois qui suivront la date de réception des soumissions.

Pour être considérées, les soumissions devront être soussignées sur les formules fournies en TROIS COPIES et devront être accompagnées d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte, payable au RECEVEUR GENERAL DU CANADA ou d'un cautionnement de soumission (Bid Bond) égal à 10% du montant total de la soumission. Le Ministère ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les ou les soumissionnaires.

LE CONSEILLER REGIONAL, GENIE ET ARCHITECTURE,
MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD,
1141, route de l'Église, C.P. 8300, 6e étage,
QUÉBEC, G1V 4C7



Indian and Northern Affairs

1141, route de l'Église, C.P. 8300, Québec G1V 4C7

Notre référence: 302-1740-602 (77-78)

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné seront reçues à Québec, jusqu'au 27 juillet 1977 à 15:00 heures, relativement au projet suivant:

AQUEDUC, EGOUT, VOIRIE AU VILLAGE DES HURONS, LORETTE, VILLE, QUÉBEC.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le ministère des Affaires Indiennes et du Nord, les soumissions par télégrammes ne seront pas acceptées. Cependant, les soumissionnaires pourront réviser les soumissions par télégrammes dûment reçus à ou avant l'heure et la date fixées pour la réception des soumissions.

Les documents de la soumission peuvent être consultés à l'endroit suivant, à partir du 7 juillet, au ministère des Affaires Indiennes et du Nord, 1141, route de l'Église, C.P. 8300, QUÉBEC, G1V 4C7, 6e étage.

Les instructions aux soumissionnaires, les plans et devis peuvent être obtenus à l'endroit ci-haut mentionné moyennant un dépôt de \$100 en CHEQUE VISE pour CHAQUE série de documents payable au RECEVEUR GENERAL DU CANADA. Ces montants seront remboursés aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis en bon état dans les deux mois qui suivront la date de réception des soumissions.

Pour être considérées, les soumissions devront être soussignées sur les formules fournies en TROIS COPIES et devront être accompagnées d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte, payable au RECEVEUR GENERAL DU CANADA ou d'un cautionnement de soumission (Bid Bond) égal à 10% du montant total de la soumission. Le Ministère ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les ou les soumissionnaires.

LE CONSEILLER REGIONAL, GENIE ET ARCHITECTURE,
MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD,
1141, route de l'Église, C.P. 8300, 6e étage,
QUÉBEC, G1V 4C7

faits divers

Depuis lundi, un incendie ravage 25,000 cordes de bois de la CIP à La Tuque

par Lucien LATULIPPE

Un tas de quelque 25.000 cordes de bois de pulpe était toujours la proie des flammes, hier soir, dans la cour de l'usine de la compagnie internationale de papier CIP de La Tuque, ville située à quelque 75 milles au nord de Trois-Rivières.

L'effort soutenu des employés de l'usine ne semble pas pouvoir venir à bout du brasier et la compagnie CIP a pensé faire appel à des experts, mais certains facteurs l'en empêcheraient.

Le feu a éclaté lundi après-midi et on laisse entendre qu'il a pu être provoqué par un convoyeur. Une épaisse fumée s'en dégage et elle enveloppe l'usine et une partie de la ville.

Les pompiers de La Tuque se sont rendus sur place et ils ont travaillé plusieurs heures. Un camion-pompe est resté sur place avec son réservoir. On a aussi fait appel à un camion à incendie du

canton Langelier et la firme Pierre Thibault, de Pierreville, en a fourni un autre.

L'usine qui emploie 750 ouvriers continue à produire. De nombreuses lances sont à l'oeuvre jour et nuit depuis trois jours. Les pompiers portent une attention spéciale à un tas de 100.000 cordes de bois de pulpe qui s'élève non loin de celui en feu et ils l'arrosent continuellement.

L'eau coule à flot à tel point que des ruisseaux se sont formés dans la cour de

l'usine et qu'ils ont miné la voie ferrée.

Hier, on a fait appel à des grues mécaniques pour déplacer le bois et tenter de faire un coupe-feu.

Quant aux dommages, il était encore trop tôt, hier soir, pour les estimer, mais le chiffre de \$1.000.000 a été avancé, si l'on tient compte que le rendement de l'usine est affecté par l'incendie qui, heureusement, n'a pas fait de mort ni blessé.

Barbara Smith admet avoir fait de fausses déclarations à la police

NEW DELHI (AFP) — La Britannique Barbara Sheryl Smith, 23 ans, a admis, hier, qu'elle avait fait de fausses déclarations dans le procès de la bande Charles Sobhraj, alias Alain Gauthier, dont les membres comparaissent devant un tribunal de la vieille ville de Delhi.

Mlle Smith a reconnu, hier, qu'elle avait tenté de se donner la mort récemment après avoir fait de fausses déclarations quand elle avait comparu en qualité de témoin devant le magistrat instructeur.

Elle est revenue sur ses précédentes déclarations devant le tribunal qui se trouve

dans la banlieue de la capitale, et où s'est ouvert, lundi, le procès du Français Charles Sobhraj, 33 ans, et de ses complices, accusés d'avoir empoisonné en juin 1976, le Français Luc Salomon, 28 ans, de Saint-Avoid (est de la France).

Charles Sobhraj, Français d'origine eurasienne, soupçonné d'être le chef de la bande, est considéré par la police indienne comme un criminel très dangereux. Il est soupçonné d'avoir assassiné 11 touristes étrangers en Asie en moins d'un an.

Appréhendé à New Delhi en juillet 1976, après avoir tenté d'empoisonner 70 étu-

dants d'une école d'ingénieurs de Tarbes, Sobhraj est incarcéré à la prison de Tihar, dans la capitale, où il est détenu en cellule isolée, menotté aux mains et fers aux pieds. Le Français Jean Dhuisme, 31 ans, d'Orléans, la Canadienne Marie-Andrée Leclerc, 31 ans, de Lévis, et

l'Australienne Mary Ellen Eather, 27 ans, de Sydney, sont détenus dans des cellules voisines.

Mlle Smith a rejeté, hier, les allégations selon lesquelles sa tentative de suicide serait la conséquence de pressions exercées sur elle par la police.

Hold-up qui rapporte \$2

La police de Québec faisait part, hier, d'un hold-up sur le concierge de la vaste maison de rapport située au 640 rue Saint-Jean. A la pointe d'un revolver, deux individus se sont fait remettre l'argent

qu'il avait en poche, soit \$2. Des policiers ont arrêté deux individus âgés de 17 et 21 ans. Les suspects étaient en possession de 400 grammes de marijuana.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

PPE.70604.F 2 août 1977 ARMOIRES CONTENANT 2 CHARGEURS DE BATTERIES Garantie de soumission: \$5.000.	AMR.70159.F 2 août 1977 UNE CARROSSERIE PLATE-FORME AVEC GRUE HYDRAULIQUE DE 4 TONNES Garantie de soumission: \$3.000. AMR.70155.F
AMR.70154.F 26 juillet 1977 TRANSPORTEURS ELEVATEURS A FOURCHETTES, SUR PNEUS AVEC MOTEUR DIESEL (CAPACITÉ 15.000 lb) Garantie de soumission: \$10.000.	AMR.70158.F 2 août 1977 3 CARROSSERIES ET NACELLES AERIENNES (TERRE A BASSICOT 45 ET 50 PL.) Garantie de soumission: \$15.000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission s'entend comme suit: soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de \$1.000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

EN VEDETTE CETTE SEMAINE

TOLE GAUFREE DE QUEBEC INC.

49, MARIE-DE-L'INCARNATION
Québec
681-6221

PLAZA LEO-T. JULIEN
Rte du Lac-Bauport
N.-D.-des-Laurentides 848-2817

c'est le temps!...

PROTEGEZ ET EMBELLISSEZ VOTRE ENTREE DE COUR

Revêtement d'entrée de cour protège contre l'huile, l'essence et les intempéries

Protégez votre entrée de cour!

CONTENANT DE 4 GALLONS

REG. 14.95

SPECIAL

9.97

GRATIS

APPLICATEUR

Valeur de \$249

GRATIS

Sondage du CPQ Le moral des milieux d'affaires est à son plus bas

par Jacques FORGET
du bureau du Soleil

MONTREAL — Si l'on se fie au sondage qui vient d'être effectué par le Conseil du Patronat du Québec (CPQ) auprès de 245 chefs d'entreprises, petites et grandes, le moral des milieux d'affaires est au plus bas et un grand mécontentement se fait jour dans le secteur privé face aux mesures législatives prises par le gouvernement péquiste.

Ce sondage a été fait en juin. Il s'agit du quatrième sondage semestriel du genre effectué par le CPQ. 46% des interrogés, soit 112 chefs d'entreprises engageant 186,000 employés, ont répondu. Cela représente un échantillon relativement représentatif du climat économique au Québec, puisque les répondants engagent plus de 10% de la main-

d'oeuvre du secteur privé québécois.

Cinq grandes conclusions se dégagent du sondage:

— la grande majorité des répondants (88%) considèrent que le climat d'ensemble pour l'entreprise au Québec est moins bon; 1% seulement le trouve meilleur.

— l'insatisfaction au sujet des conditions économiques, engendrées par les mesures gouvernementales, croît. Alors que 37% des répondants trouvaient les conditions économiques "mauvaises" en janvier, un mois et demi après la prise du pouvoir par le Parti québécois, le taux de mécontentement est grimpé à 64% six mois plus tard.

— Bien que les grèves se fassent plus rares, il y a aussi détérioration

du climat social, qui est qualifié de mauvais par 44% des répondants contre seulement 28% en début d'année.

— Il semble y avoir identité entre le jugement du climat social et du climat politique, puisque seulement 29% des répondants le trouvent actuellement "bon" ou "passable" contre 49% en janvier.

— Plusieurs s'attendaient en début d'année à une détérioration des conditions économiques, 63%. Mais, malgré la baisse importante des affaires, 44% des répondants demeurent encore pessimistes. Près de la moitié des hommes d'affaires s'attendent donc à des conditions économiques encore plus difficiles.

On est très déçu du Parti québécois

Une constante ressort des ré-

ponses des 112 chefs d'entreprises recensées (plusieurs ont expédié après le 30 juin, pour un taux de réponse effectif de 60%); on est très déçu des mesures législatives prises par le gouvernement. A long terme, et à court terme, avec la conjoncture économique en général et plus particulièrement la politique linguistique préconisée par la Loi 1, c'est ce qui préoccupe le plus le patronat. L'inflation et les problèmes de main-d'oeuvre et de relations de travail qui accablent auparavant les milieux d'affaires ne se retrouvent plus en tête de liste des problèmes à régler.

Voici quelques statistiques. Quant aux conditions économiques, 64% les jugent mauvaises contre 37% en janvier. Quant au climat social, 51% l'estiment passable (66% en janvier) et 44% mauvais (contre

28% en janvier). Quant au contexte politique, c'est la grande déception: 71% le jugent mauvais et 28% passable contre 51% et 46% respectivement il y a six mois.

La perception de l'évolution des six prochains mois est vue de la façon suivante. 44% des répondants s'attendent à une détérioration des conditions économiques, 36% à une dégradation du climat social et 38% aussi à des conditions politiques plus difficiles. Très peu s'attendent à une amélioration de la situation sur quelque front et environ la moitié des répondants ne prévoient aucun changement sur tous ces fronts.

Comme l'a expliqué le président du CPQ, M. Pierre DesMarais II, le monde des affaires s'attend maintenant à des gestes très con-

crets du gouvernement pour relancer l'économie. Sans contester l'importance du sommet de La Malbaie, M. DesMarais a conclu qu'on avait escamoté, à la demande même du premier ministre René Lévesque, les deux questions fondamentales: la question linguistique et la question constitutionnelle.

"Il ne sert à rien de vouloir prouver, comme certains éléments du Parti québécois le souhaitent, que le système ne fonctionne pas. Le système économique repartira à condition qu'on lui en donne la chance. Mais il faudra pour cela de la part du gouvernement du Québec des indications très précises plutôt que de simples paroles. Autrement, on comptera de plus en plus de chômeurs au Québec et des chômeurs francophones".

Le CPQ a une contre-proposition à l'éventuelle loi anti-scabs

(par J.F.) — Le Conseil du Patronat du Québec (CPQ) s'oppose avec véhémence à la loi anti-scabs qu'entend adopter le gouvernement québécois via des amendements au Code du travail. Le ministre Jacques Coutu, toujours titulaire du ministère du Travail, a révélé hier à Québec que le Cabinet des ministres avait approuvé trois mesures importantes: l'interdiction pour l'employeur d'engager en période de conflit une main-d'oeuvre embauchée au cours d'une grève ou d'un lock-out, l'interdiction d'avoir recours à des membres de l'unité de négociation avec laquelle il y a conflit sans entente préalable avec le syndicat (comme c'est le cas pour les services essentiels dans le milieu hospitalier) et l'interdiction de transférer des travailleurs en grève à une autre succursale ou opération.

Le CPQ, qui est au courant du projet de loi depuis plusieurs semaines, déplore qu'il n'y ait aucune disposition concernant un vote secret à majorité des membres du syndicat impliqué dans une grève avant que celle-ci ne soit déclarée légale. C'est ce qu'a affirmé au SOLEIL M. Ghislain Dufour, directeur général du CPQ. M. Dufour a cité en exemple la célèbre grève de la United Aircraft de Longueuil, "où après 15 jours de débrayage,

900 travailleurs sur 1,500 étaient retournés au travail, n'en laissant que 600 sur les lignes de piquetage et dont le nombre diminuait considérablement avec l'étiement du conflit".

La solution de la C-B.

"Nous avons vu le gouvernement Lévesque à plusieurs reprises sur cette question de l'éventuelle loi anti-scabs", a précisé M. Pierre DesMarais II, le président de l'organisme patronal. "Malheureusement, il ne semble pas avoir retenu le quart de nos recommandations. Même si depuis trois ans nous lui avons présenté mémoire sur mémoire sur les relations de travail."

Comme nous l'a expliqué M. Ghislain Dufour, la contre-proposition du CPQ se base sur le système en vigueur en Colombie-Britannique où on empêche l'utilisation de briseurs de grève professionnels. "Nous serions prêts à adopter pareil système tout en nous engageant à reprendre les grévistes au règlement et à leur donner priorité d'emploi si la grève a été légale et si les éventuelles poursuites criminelles suite à des méfaits ne sont pas balayées du revers de la main par le Procureur général, sous la pression des syndicats".

Hausse du salaire minimum

M. Dufour a profité de la confé-

rence de presse donnée à Montréal par le CPQ pour revenir sur la question du salaire minimum. "Dans les commentaires en marge de notre sondage, plusieurs chefs d'entreprises nous ont signalé l'effet pernicieux des hausses récentes, et surtout de l'indexation du salaire minimum au Québec". Depuis le 1er juillet, le salaire minimum québécois est à \$3.15 l'heure après avoir été porté de \$2.75 à \$3 par le PQ des après sa prise du pouvoir. Il devrait toucher \$3.30 l'heure en janvier prochain.

"Quoiqu'on en dise", a expliqué le directeur général du CPQ, "des études sérieuses ont démontré qu'une hausse de 10% du salaire minimum entraînerait automatiquement un rajustement de 6% dans la structure salariale."

Et la loi 1

Abordant brièvement la question de la loi 1, dans le cadre du mécontentement des milieux d'affaires vis-à-vis des politiques gouvernementales et du contexte économique, M. Pierre DesMarais II a suggéré que le gouvernement approuverait certains amendements à la loi 1 hautement souhaités par le patronat. Il n'a pas davantage élaboré. S'agirait-il d'un compromis sur les sièges sociaux?

Les entreprises ont décommandé \$600 millions d'investissements

Pour la première fois, le sondage semestriel du Conseil du patronat du Québec (CPQ), faisait état des perspectives d'investissements des entreprises. Or, parmi les répondants, 28 ont indiqué avoir reporté ou annulé des investissements au Québec pour un montant de \$45.1 millions. Et cela, au cours des six premiers mois de 1977. Trente-sept autres entreprises prévoient annuler ou retarder des investissements de \$36 millions d'ici la fin de l'année.

Par contre, 70 entreprises sur les 112 qui ont répondu au questionnaire du CPQ ont affirmé avoir l'intention de réaliser d'ici la fin de l'année des investissements de \$827.2 millions.

Voici comment le directeur général du CPQ, Ghislain Dufour, a analysé la situation: "On ne peut pas additionner simplement les investissements annulés de \$45 millions et ceux de \$36 millions qui le seraient d'ici



M. Ghislain Dufour

la fin de l'année. Parce que des projets reportés en début d'année peuvent être parmi ceux reportés ou différés en fin d'année. Mais l'ordre de grandeur du montant total des investissements annulés est quand même clairement indiqué: il ne peut être inférieur à \$45 millions ni supérieur à \$81 millions. On peut donc situer les investissements annulés entre \$55 et \$85 millions".

De \$60 à \$600 millions

Dans le secteur privé, au Québec, c'est \$8 milliards que l'entreprise privée entendait investir en début d'année, selon les chiffres compilés par Statistique Canada. C'est là une augmentation de 8% par rapport à 1976, soit environ \$720 millions.

Quelle est donc l'importance des \$55 à \$65 millions d'investissements reportés par les quelque cent entreprises ayant répondu au sondage du CPQ? Elles représentent 10% de la main-d'oeuvre

du secteur privé québécois.

"Si les tendances qui se dessinent dans leurs réponses étaient représentatives de l'ensemble de l'économie du Québec", conclut le CPQ, "on devrait comprendre qu'environ \$600 millions d'investissements prévus ne se réaliseront pas cette année".

"Le taux de croissance prévu pour 1977 par rapport à 1976 serait alors réduit des deux tiers".

Le CPQ assoit la rationalité de son extrapolation sur les prédictions d'investissements de près de \$900 millions des répondants: "Si on tient compte de l'importance de ces entreprises dans le secteur privé du Québec, cette donnée est tout à fait cohérente par rapport à l'ensemble des intentions d'investissements décrites par Statistique Canada en début d'année. Cela nous invite à croire que les conclusions de notre enquête sont réalistes".

Cartonnerie de Cabano Le mouvement de participation populaire refait surface

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — La préoccupation d'une participation populaire au financement et au fonctionnement de la cartonnerie n'est pas morte, à Cabano.

Après deux ans de relative passivité, tout au cours de la mise en place de Papier Cascades (Cabano) Inc., le mouvement a soudain refait surface, ces jours derniers, par le truchement de la formation d'une "Société d'éducation populaire".

Cette éclosion surprise fait suite à

ce qui ne s'annonçait qu'un "voeu pieux" formulé à l'occasion de la dernière assemblée générale de la compagnie, en février dernier.

Face aux empêchements légaux et techniques qui interdisaient la mise sur pied d'une coopérative ou de tout autre regroupement analogue des pe-

tits détenteurs du capital-actions dit "populaire", on s'était alors retranché sur la possibilité de constituer une "compagnie d'éducation", seule issue suggérée par un comité mandaté à cette fin.

Il s'agissait, avaient alors précisé

les auteurs de cette formule de rechange, MM. Jean-Martin Leclerc et Paul Moreau, "de poursuivre une éducation populaire susceptible d'intéresser la population régionale à empêcher que quelques individus ne prennent le contrôle de la cartonnerie et l'amener à se prévaloir des droits de priorité attachés aux transferts des actions populaires et au rachat des actions détenues par la société d'Etat Rexfor".

Une réalité

De fait, dans la composition de la compagnie Papier Cascades (Cabano) Inc., qui a assumé la construction de l'usine et son entrée en opération en octobre dernier, "la place laissée à la participation populaire ne lui permettait guère d'en mener large" ainsi que l'avaient signalé et dénoncé certains des petits détenteurs d'actions, à l'occasion de l'assemblée générale de l'entreprise.

Outre de se retrouver noyés dans une structure mixte d'entreprise privée et de société d'Etat, ils se déclaraient soumis à un noyautage majoritaire du capital-actions même dit populaire, par certains organismes comme l'Union régionale des caisses populaires et les Offices de producteurs de bois.

Cette situation d'étouffement de la participation populaire s'aggravait par ailleurs d'une désorganisation presque complète du seul porte-parole efficace sur lequel on pouvait autrefois compter, le Comité de survivance de Cabano.

Renaissance

Dans ces circonstances, la formation de la "Société d'éducation populaire de Cabano" vient s'interposer comme une renaissance inattendue du mouvement de participation populaire.

Selon les informations fournies au SOLEIL, ce regroupement s'est pourvu d'une charte en vertu de la troisième partie de la loi des compagnies. Il s'est donné comme objectifs principaux de promouvoir l'information et l'éducation des actionnaires de classe "A" et du public en général, d'étudier les besoins et les aspirations des détenteurs du capital-actions dit populaire de Papier Cascades; de favoriser l'implantation de mécanismes devant leur faciliter une participation et une meilleure implication dans le fonctionnement de la cartonnerie.

De façon plus immédiate, l'organisme nouvellement formé cherchera à servir d'agent de liaison dans les transferts d'actions de classe "A", pour les garder dans la région, et se préoccupera également d'encourager dans le milieu le rachat éventuel des parts détenues par Rexfor.

On se propose encore de favoriser l'initiative communautaire aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre administratif de la compagnie. Pour bien accomplir son mandat, l'organisme précise qu'il reste "ouvert à toutes les suggestions qui pourront lui être formulées par les petits actionnaires et la population régionale".

La compagnie d'éducation ainsi formée comprend deux représentants des travailleurs de la cartonnerie, MM. Charles-Ernest Roy et Rino Pinet, deux délégués des Offices des producteurs de bois, MM. Gilles Roy et Pierre-P. Blais, deux actionnaires de classe "A", MM. Jos Landry et Michel Samson ainsi qu'un délégué de l'Union régionale de Rimouski des caisses populaires, M. Jacques Quimper.

Un sous-comité chargé des transferts d'actions a également été nommé. Il comprendra MM. Charles-Ernest Roy et Jos Landry, ainsi qu'un troisième membre à être désigné par Papier Cascades.

L'AMBSQ s'attend à une intervention prochaine d'Ottawa suite à son mémoire

par Pierre PELCHAT

L'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ) a présenté, mardi, un mémoire au ministre canadien de la Main d'oeuvre et de l'Immigration, M. Bud Cullen, portant sur les problèmes que connaissent les ouvriers canadiens travaillant à la coupe du bois sur le territoire américain.

L'AMBSQ ne propose aucune solution précise pour remédier à cette situation qui se détériore de jour en jour, cherchant davantage à cerner les implications d'une éventuelle intervention fédérale dans ce dossier.

On se rappellera que tout dernièrement un groupe de bûcherons québécois s'étaient vu interdire l'accès aux Etats-Unis, à la frontière du Maine.

Un groupe de manifestants américains voulaient ainsi protester contre

la venue au Maine de travailleurs canadiens à l'emploi de fournisseurs de bois pour des scieries québécoises et américaines.

La "Maine Woodmen's Association (MWA)", qui s'était fait le principal porte-parole des travailleurs de la forêt, avait notamment exigé aux autorités politiques de l'Etat l'abolition des permis de travail.

Rejoint par LE SOLEIL, le directeur général de l'Association, M. Napoléon Létourneau, s'est dit satisfait de l'accueil du ministre Cullen au mémoire, s'attendant à une intervention prochaine du gouvernement fédéral.

Ce problème est étroitement relié à l'approvisionnement en matière ligneuse de plusieurs scieries situées en bordure des Etats du Maine, du New Hampshire et du Vermont, qui subsistent depuis près de trois ans une

diminution constante de leurs approvisionnements provenant des Etats-Unis.

"Cette rareté de matière ligneuse menace la survie de nombre d'entreprises", devait souligner M. Létourneau dans une lettre adressée au ministre Cullen accompagnant le mémoire.

Il devait ajouter que le ministère québécois des Terres et Forêts était à chercher une solution de rechange en collaboration avec les industriels concernés.

Implications

Selon l'AMBSQ, le gouvernement fédéral devra tenir compte que l'impact économique des importations de bois qui n'a pas encore été estimé à sa juste valeur avant de prendre une décision dans ce dossier.

D'autre part, l'Association reconnaît que la présence de travailleurs forestiers canadiens en terre américaine revêt un caractère international et que les problèmes qui en découlent "ne sauraient être réglés par une intervention ponctuelle et isolée du reste des autres secteurs d'activité et d'autres points de frontières où il y a des migrations de main d'oeuvre".

Le mémoire fait également remarquer au ministre Cullen que les problèmes d'échange de bois et de main d'oeuvre entre le Québec et le Maine doivent être vus dans une perspective plus large des échanges globaux de produits forestiers entre le Canada et les Etats-Unis.

On estime que les Américains importeront 4.2 milliards de pieds cubes de bois en 1990 au regard de 2.4 milliards en 1970 avec comme principale source d'alimentation, le Canada.

SHELL CANADA LIMITEE
Nomination

Me André K. Baby

Shell Canada Limitée annonce la nomination de Me André K. Baby au poste de conseiller juridique du complexe de l'est, dont le siège est situé à Montréal. Ce complexe regroupe toutes les activités de la compagnie au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Me Baby a fait ses études au Collège Stanislas et à l'Université d'Ottawa. Il est membre du Barreau du Québec et de l'Association du Barreau canadien. Avant d'occuper ce nouveau poste, Me Baby était attaché au Ministère de la Justice du Québec et, précédemment, au contentieux de Shell Canada à Toronto. (A.N.N.)

Le marché immobilier de Québec se porte bien

par Pierre MARTEL

Le marché immobilier de la région de Québec est en très bonne santé si on en juge par les statistiques MLS (Service d'inscriptions multiples) de la Chambre d'immeuble de Québec.

En effet, au cours du premier

semestre de 1977, les ventes MLS ont atteint un nouveau sommet avec des ventes globales de \$18.2 millions. Ce qui représente une hausse de 11.7 pour cent sur les \$16.3 millions enregistrés pendant les six premiers mois de 1976.

En fait, si on compare les données du premier semestre de l'année en cours à celui de 1976, on note des augmentations dans tous les domaines. Ainsi, le nombre de ventes est passé de 490 à 515. Le nombre d'inscriptions a aussi augmenté de 1,377 à 1,667.

Le prix moyen par transaction a également été à la hausse. De \$33,265 au premier semestre de 1976, il est passé à \$35,223 au cours des six premiers mois de l'année en cours. Ce qui finalement ne représente qu'une hausse de 5.5 pour cent. En dollars constants, on peut donc parler d'une stabilisation des prix dans la région de Québec.

Seul point négatif

En comparant les données de 1976 et 1977, il ressort toutefois une ombre au tableau: le rapport

Ventes/Nouvelles inscriptions a décliné de 4.7 pour cent. Ce rapport, qui était de 35.6 pour cent l'an dernier, s'établit maintenant à 30.9 pour cent.

Il faut cependant préciser que cette baisse du rapport Ventes/nouvelles inscriptions s'inscrit dans le sens de la tendance observée depuis un an à l'ensemble du pays. D'ailleurs, avec un rapport de 30.9 pour cent, la région de Québec se situe encore à un niveau légèrement supérieur à la moyenne nationale qui était de 30.7 pour cent en avril.

Le marché immobilier de la région de Québec continue cependant à avoir le gros

bout du bâton. L'offre de maisons demeure très excédentaire dans certaines localités comme Pointe-Claire.

La région de l'Outaouais vit également une situation similaire à Montréal. Encore là, l'offre excédentaire semble localisée à Aylmer et à Gatineau pour deux raisons différentes. Alors qu'à Gatineau, le nombre élevé de maisons à vendre s'explique par un niveau élevé de taxation, à Aylmer, le problème est d'ordre politique. En effet, depuis le 15 novembre, bon nombre d'anglophones ont préféré traverser la rivière Outaouais même si, pour une maison identique, il en coûte quelque \$10,000 de plus à Ottawa.

Evolution des ventes M.L.S. dans la région de Québec en 1976 et 1977:

	VENTES	VOLUME EN \$ millions	PRIX MOYEN	NOUVELLES INSCRIPTIONS
1er semestre de 1976:	490	16.3	\$33,265	1,377
1er semestre de 1977:	515	18.2	\$35,223	1,667

denrées

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat, No 92, \$1.17, No 93, \$1.18; prix de vente, \$1.18; prix de gros moyen aux détaillants, \$1.25 1-5.

Fromage cheddar: blanc, \$1.19; coloré, \$1.19 3-10.

Poudre de lait écrémé: no. 1, récipients de 50 lb, \$0.69 1-2 à \$0.72; procédé par rouleau et vaporisation, \$0.48 à \$0.59.

Lait de beurre en poudre: \$0.42 à \$0.48; pour nourrissement: \$0.30 à \$0.35.

— en un clind'oeil —

La BFD entend prendre des participations en actions

Afin d'accroître ses activités de financement industriel et commercial, la Banque fédérale de développement (BFD) entend prendre des participations dans les capitalisations des sociétés en même temps qu'elle continuera de prêter aux petites et moyennes entreprises.

Hier, son président, M. J.R. Murray, a indiqué que l'institution a effectué 51 placements en actions pour un montant total de \$6.3 millions.

Par ailleurs, M. Murray a fait le point sur l'évolution de cet organisme qui vise à apporter argent et conseils aux petites et moyennes entreprises.

L'an dernier, la BFD a consenti des prêts pour \$424 millions, soit \$30 millions de moins qu'en 1975.

Toutefois, au Québec, les prêts ont augmenté, passant de \$92 à \$100.6 millions. Les principaux clients de la BFD au Québec sont les magasins (gros et détail), les hôteliers et les petits industriels.

Le nombre de bureaux de gestion-conseil passera de 20 à 24 très bientôt. Les hommes d'affaires peuvent ainsi profiter à peu de frais de l'expérience d'hommes et de femmes d'affaires à la retraite possédant une solide expérience.

Alcan ne veut pas que son nom soit associé au gazoduc

M. David M. Culver, président

d'Aluminium du Canada, Ltée, principale filiale d'Alcan Aluminium Limited, s'oppose formellement à ce qu'on associe le nom d'Alcan en relation avec le projet d'un gazoduc longeant la route de l'Alaska.

"Les compagnies du groupe Alcan n'ont absolument aucun lien avec le projet du gazoduc, a affirmé M. Culver. Nous sommes très inquiets de constater que les comptes rendus de la presse écrite, parlée et télévisée ont répandu à une large échelle dans le public canadien et étranger l'idée erronée que nous étions les promoteurs du projet."

Le projet d'un gazoduc tracé le long de la route de l'Alaska a été proposé au Canada par la société Foothills Pipe Lines (Yukon) Ltd., qui, de concert avec ses associés canadiens et américains, souhaite construire la canalisation acheminant le gaz de l'Alaska vers les Etats-Unis à travers le territoire canadien. La recommandation de l'Office national de l'énergie sur le plan en question a fait réapparaître dans les médias de nombreuses allusions au projet "Alcan".

M. Culver a révélé que les associés américains de Foothills, Northwest Pipeline Corporation et Alcan Pipeline Company, ont conclu avec Aluminium du Canada Ltée et Alcan Aluminium Corporation (filiale d'Alcan aux Etats-Unis) un accord prévoyant qu'elles cessent d'utiliser le nom d'Alcan en rapport avec cette opération et qu'elles changeront la raison sociale d'Alcan Pipeline Company, filiale de Northwest, d'ici six mois au plus tard.

Nouvelle baisse du prix du cuivre

Nouvelle baisse des prix du cuivre, hier, aux Etats-Unis où la société Phelps Dodge a décidé de ramener de 71 à 68 cents la livre le prix de son cuivre raffiné vendu aux Etats-Unis.

Cette initiative de Phelps Dodge, deuxième producteur de cuivre aux Etats-Unis, fait suite à la baisse des prix décidée par Asarco, premier producteur, au début du mois de juin.

Phelps Dodge, Asarco et l'ensemble des producteurs américains de cuivre avaient déjà ramené leurs prix de 74 à 71 cents la livre à la fin avril.

Ford Canada: ventes accrues

Ford Motor est la seule compagnie qui a vendu plus de voitures au Canada au cours du mois de juin dernier qu'en juin 1976.

Ford a vendu 20,598 voitures, au regard de 18,992 l'an dernier. La société a également vendu 10,866 camions, comparativement à 12,138 en juin 1976.

Chrysler a vendu 20,722 voitures et 5,093 camions, au regard de 24,899 et de 5,634.

General Motors a vendu 38,706 voitures, une baisse de 6.8 pour cent, et 13,935 camions, une baisse de 5.3 pour cent.

American Motors a vendu 1,800 voitures, comparativement à 3,004, et 680 jeeps, au regard de 665.

Le RAIF demande deux changements

par Pierre MARTEL

Le Réseau d'Action et d'Information pour les Femmes (RAIF) vient de demander au ministre responsable de la réforme de l'assurance-automobile, Mme Lise Payette, d'apporter deux modifications majeures au contenu du projet de loi qu'elle déposera dans quelques jours.

Dans un nouveau mémoire remis hier à Mme Payette, le RAIF suggère de tenir compte de deux principes

le dollar

MONTREAL (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 7-25 à \$1.0609. La livre sterling a gagné 13-25 à \$1.8256.

A New York, le dollar canadien a perdu 1-4 à \$0.9426 et la livre sterling a gagné 1-25 à \$1.7208.

AVIS

PRENEZ AVIS que la requérante, INTERLIT INC., s'adressera à la Commission des Transports pour demander l'autorisation de vendre des actions du capital social de la Compagnie à Chabot et Desmarais Inc., ladite vente ayant pour effet de conférer le contrôle de Interlit Inc. à Chabot et Desmarais Inc.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication. Tout intéressé peut faire opposition à cette demande à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication dans ce journal.

BENOIT MAILLOUX, Avocat.
GAGNE, LETARTE, LABRUE & ASSOCIES.

fondamentaux dans l'élaboration de son projet de loi.

Dans un premier temps, l'organisme exige la reconnaissance de la personne à la maison en tant que soutien de famille et travailleuse quand elle prend soin de jeunes enfants ou dépendants.

Dans le Livre Bleu du ministre, on prévoit un montant forfaitaire de \$10,000 au survivant d'un conjoint qui n'est pas soutien de famille mais qui laisse des enfants. Dans le cas d'un conjoint sans enfant et qui n'est pas soutien de famille, le document prévoit \$5,000.

Or, le Réseau d'Action et d'Information pour les Femmes soutient que la reconnaissance de la personne à la maison comme soutien de famille et travailleuse permettrait au parent survivant de toucher une rente au lieu du montant forfaitaire de \$10,000.

Dans un second temps, le RAIF demande à Mme Payette d'abolir les privilèges financiers et sociaux consentis à certaines catégories de citoyens/nés dans la répartition des rentes d'indemnité.

L'organisme considère comme une injustice sociale le fait de verser plus à accidenté étudiant en médecine qu'à un accidenté étudiant en service social puisque cette personne n'a encore aucune obligation financière engendrée par cette situation à venir. Le même raisonnement s'applique aux personnes "sans emploi" au moment de l'accident.

"Le projet doit tenir compte de la situation actuelle de l'accidenté. Les projections de l'avenir doivent, elles, être équilibrées. Ce qui veut dire que les personnes accidentées "sans emploi" ou "étudiant" recevraient

une rente basée sur le salaire moyen et non comme le voudrait le projet de réforme sur un salaire hypothétique commandé par des options ou les privilèges sociaux jouent un trop grand rôle," de conclure le Réseau d'Action et d'Information pour les Femmes.

CONSTRUCTION DE DEFENSE (1961) LIMITEE

Projet: Réparations d'asphalte, Aire d'entretien, Q.R.A. et région de la rampe BFC Bagotville (Québec) Dossier: BA 760 10 BA 763 10

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi, (heure avancée de l'Est), le jeudi 14 juillet 1977 des soumissions sous pli cacheté, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné.

Les plans et devis et les formules de soumission seront exposés aux Bureaux de l'Association des Constructeurs à Québec, Trois-Rivières, Montréal, Arvida ainsi qu'à notre bureau régional à Montréal.

Seuls les entrepreneurs principaux pourront se procurer le dossier de soumission en adressant leur demande à notre Service des Plans à l'adresse ci-dessous. Cette demande devra être accompagnée d'un dépôt de \$100.00 payable à l'ordre de Construction de Défense (1961) Limitée. Un dépôt de garantie au montant indiqué au dossier devra accompagner chaque soumission.

W.J. Mullock, secrétaire
6e étage, Edifice Kenyon
225, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0K3

VILLE DE St-Nicolas Comité de Lévis Québec

APPEL D'OFFRES

La ville de St-Nicolas désire se porter acquiescent d'un souffleur à neige (camion-souffleur ou tracteur souffleur). A cet effet, les soumissions seront reçues au plus tard vendredi le 15 juillet 1977, à 15h00 heures, à l'hôtel de ville, 1385 Marie-Victorin, St-Nicolas. Les personnes intéressées peuvent se procurer la documentation appropriée à la même adresse.

La ville de St-Nicolas ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donné à St-Nicolas, ce 30ème jour de juin 1977.

Le greffier de la ville,
Guy Godreau, avocat.

dividendes

(Renseignements transmis par la Presse Canadienne)

Canadian Western Natural Gas Co. Ltd., quatre pour cent priv. 20 cents; 5.5 pour cent priv. 28 cents; tous payables le 1er septembre, aux inscrits le 15 août.

Cara Operations Ltd., 22 cents semi-annuels; le 4 août, aux inscrits le 15 juillet.

Carling O'Keefe Ltd., \$2.20 priv. A 55 cents; \$2.65 priv. B 66.25 cents; tous deux payables le 1er octobre, aux inscrits le 6 septembre.

McDonalds Corp., cinq cents; le 15 août, aux inscrits le 25 juillet.

Pitts Engineering Construction Ltd., classe B 6.8 cents; classe C huit cents; tous payables le 11 août, aux inscrits le 19 juillet.

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de LES FIBRES INDUSTRIELLES C.G. INC., ayant sa seule place d'affaires en la ville de Princeville, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 11 février 1976, a été enregistré à Arthabaska le 16 février 1976 sous le numéro 192447.

Banque Canadienne Nationale

BUREAUX A LOUER

- Edifice du Boulevard, 350 est, boul. Charest (coin Dorchester), Québec.
- 3,000 à 4,000 pieds carrés à louer en partie ou en totalité
- occupation immédiate
- bâtisse de qualité, stationnement disponible
- Information: Jacques Lachance - 653-0556

"Ville de Donnacona"

OBLIGATIONS MUNICIPALES

10%

Pour des placements de premier ordre consultez un courtier de premier ordre.

WOOD GUNDY LIMITEE
500 est, Grande Allée
Bureau 405, Québec
(418) 647-2877

Michel Bourbeau, dir.
Jacques Arsenault

WOOD
GUNDY

Ad. No. 7726

ERRAINS

pour développement et expansion

Northern Telecom offre aux sociétés et aux entrepreneurs un choix de magnifiques sites industriels nouvellement disponibles dans trois provinces canadiennes. Ces terrains sont situés dans des régions à expansion rapide et ont généralement accès aux installations essentielles. A l'origine, tous ces terrains devaient être utilisés par la Northern Telecom mais comme nos installations sont maintenant complétées dans ces régions, les terrains dont nous n'avons pas fait usage ont été complétés et documentés à votre intention puisqu'ils représentent des sites idéaux pour la construction d'édifices. Si votre société songe à étendre ses opérations industrielles, nous vous invitons à étudier les possibilités que nous vous offrons.

Pour obtenir notre catalogue gratuit, écrivez ou téléphonez (514) 931-5711, poste 5235 à M. Julio R. Cassiani — Directeur des Opérations Immobilières

nt
northern
telecom

1600, boul. Dorchester Ouest, Montréal, Québec H3H 1R1

Nom _____
Titre _____
Compagnie _____
Adresse _____

Q15

La cour d'appel refuse tout cautionnement à G. Verreault

par J.-Claude RIVARD

Condamné à trois ans de pénitencier pour le vol d'une somme de \$116,000 due au ministère québécois du Revenu, au chapitre de la taxe sur l'essence, Gilles Verreault devra attendre en prison la décision de la Cour d'appel quant à savoir si la sanction imposée est trop sévère ou non.

Le 30 juin, le juge Yvon Sirois, de la cour des sessions de la paix, l'a condam-

né à cette lourde peine, à propos de la perception d'une somme de \$116,460 en taxe sur l'essence, perçue comme telle de ses clients sans qu'elle ait toutefois été remboursée au ministère provincial du Revenu, pendant les six premiers mois de 1973. Il a écopé d'une amende additionnelle de \$3,000, plus trois mois de prison, pour avoir détourné à son propre usage une somme de \$26,124 perçue de ses clients à titre de taxe sur l'essence mais qui ne fut jamais remise au ministère québécois du Revenu.

L'individu n'a encore rien fait en vue de la préparation de son dossier conjoint. Normalement, son appel devrait avoir été déjà entendu, s'il avait manifesté un minimum de sérieux et de diligence.

Le passé de Verreault a indiqué au juge Bernier qu'après que l'accusation de fraude en question eut été portée contre lui, en 1973, il a quitté le Canada pour la Floride "en vue de se soustraire à la justice". Après une absence de 10 mois, il s'est installé à Montréal où la police l'a retracé.

Le même jour, l'individu s'est adressé au juge Bernier, à la Cour d'appel et réclama sa remise en liberté en attendant la décision de la Cour d'appel, quant à savoir si les sanctions imposées sont trop sévères ou non.

En 1964, il avait été condamné pour vol à main armée, à Montréal (six mois de détention); en 1965, pour cinq chefs de voies de fait (un mois de prison); en 1968, pour conduite dangereuse (amende de \$50).

Le ministère public a argumenté que l'appel en question n'est qu'un recours futile et dilatoire et qu'il y a de fortes chances que si Verreault est remis en liberté, on en perde à tout jamais la trace, étant donné la nature de ses antécédents judiciaires.

Le Bureau provincial des enquêtes spéciales du Québec, service des fraudes fiscales, a d'ailleurs signalé à la cour que le retard indu occasionné dans le prononcé de la sentence est effectivement dû au manque de coopération de l'individu.

Le juge Bernier a effectivement donné raison à la poursuite en signalant que le recours de Verreault manque définitivement de sérieux. Sous le coup d'un jugement de culpabilité daté du 21 janvier (qui a abouti à la sentence du 30 juin) et en appel depuis le 17 février,

Théoriquement, Verreault pourrait exercer un autre recours d'appel devant le juge en chef Lucien Tremblay. Comme le juge en chef de la Cour d'appel réside et tient bureau dans la métropole, il serait nécessaire, dans ce cas, d'en obtenir expressément le déplacement.

Holt Renfrew ouvert vendredis jusqu'à 21h.

Solde au Salon des Modes

MANTEAUX TOUTES SAISONS

\$89 à \$175

Valeurs régulières \$180 à \$350

Une avalanche de manteaux aux modèles variés, offerts à prix d'abaissement! Choix de différents styles, tissus et couleurs à la mode. Le groupe comprend quelques imperméables et importations. Tailles assorties.

COSTUMES

\$49 à \$165

Valeurs régulières \$80 à \$325

Belle sélection de costumes deux pièces et importations dans une variété de tissus et couleurs. Tailles assorties.

ROBES

\$29 à \$89

Valeurs régulières \$55 à \$185

Un très beau choix de robes pour le jour et le soir dans une variété de tissus et dans les teintes en vogue... quelques importations. Tailles assorties.

Le Salon des Modes, au deuxième

Achats sur place!

Toutes ventes finales!

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste-Foy
2 hrs station. gratuit, Parc-Autos
Place de l'Hôtel de Ville

Restaurant

la

Fine Gueule

INC.

Une découverte que vous devez faire.

RES.: 824-4206

CABARET

LE BRUMO

DU NOUVEAU

à compter de 11h00 à 14h00

MENU du JOUR 1.99

à partir de

servi par nos

SERVEUSES

TOPLESS et

BOTTOMLESS

Les Saules

2976, boul. Hamel - 871-5786

Dans le quartier Les Saules

rattaché au casse-croûte

LA BINERIE

NOUVEAU DELICATESSEN

(coin des boul. Hamel et Masson)

EN SPECIAL:

Jambon à sandwichs 1.99 lb

Bacon 1.35 lb

Jambon à déjeuner 1.89 lb

Saucisson .75 lb

FROMAGES et VIANDES

canadiennes et importées

PÂTISSERIES ASSORTIES

Service complet de traiteur

A VOTRE SERVICE 24 HEURES SUR 24

7 JOURS PAR SEMAINE

Êtes-vous déjà passé par la page 32 de la Route des pionniers?



Explorez gratuitement nos 60 pages en couleurs.

Des vacances le long de la Route des pionniers, c'est plus que des vacances: c'est remonter le cours de l'histoire et redécouvrir certains des plus beaux paysages de notre pays, depuis la Gaspésie pittoresque jusqu'aux majestueuses chutes Niagara.

Pour un aperçu de ce qui vous attend le long de la Route des pionniers, faites venir votre exemplaire gratuit de notre brochure.

Téléphonez à frais virés à (418) 643-2296 et demandez Josée. Ou passez à un bureau de Tourisme Québec. Ou encore écrivez à: La Route des pionniers, Tourisme Québec, Québec G1R 4Y3.



Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

NOEL EN JUILLET

Le Père Noël sera là
jeudi et vendredi
de 9h30 à 20h00
samedi,
de 10h00 à 16h00.

Grande vente de souliers à 1/2 prix

Pour Dames

Souliers chics et sandales sport de marques réputées, telles que: Wallace, Naturalizer, Joyce, Bally.

SOULIERS POUR DAMES (Rayon 470)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, étage supérieur.

Pour Enfants

Un lot de souliers portant la célèbre marque "Savage". Choix de couleurs: tan, blanc ou rouge. Pointures pour tout-petits. 4 à 12. Et 12 1/2 à 4 dans le lot.

Orig. jusqu'à 19.00

spécial 8.99

Aussi, un lot de souliers et sandales estivales.

spécial 4.99

SOULIERS POUR ENFANTS (Rayon 471)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, étage supérieur.

Pour Dames

Très beau choix de souliers portant des marques renommées, telles que: Pabito, Rosita, Faber, Valiant, Jean Rimbaud.

LA BOUTIQUE (Rayon 475)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

Pour dames

Un groupe de robes et deux-pièces pour l'été. Modèles tout-aller, avec ou sans manches. Tailles désassorties. Teintes estivales.

Orig. 28.00 à 65.00

spécial 19⁹⁹ et 29⁹⁹

50% de RABAIS

sur robes et deux-pièces printemps-été. Tissus: polyester, amél, acrylique. Modèles et couleurs variés. Tailles désassorties.

33 1/3% de RABAIS

sur robes longues de styles variés.

ROBES POUR DAMES (Rayon 531)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, étage supérieur.
Plusieurs spéciaux dans la lingerie pour dames.
LINGERIE-DAMES (Rayon 380)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, étage supérieur.

Pour Messieurs

50% de RABAIS

sur tous nos VETEMENTS SPORT pour l'été. De Marques renommées: "Bagatelle", "Croydon", "Utex". Comprenant: ensembles 2 morceaux, coupe-vent pour le golf, vestons sport etc. Couleurs et tailles désassorties.

SPORT POUR HOMMES (Rayon 600)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

50% de RABAIS

sur tous nos PANTALONS D'ETE. De marques réputées: Mr. Leggs et autres. Offerts en tailles 28 à 44. Tons à la page.

Orig. 30.00 spécial 1/2 prix 15.00

Orig. 35.00 spécial 1/2 prix 17.50

Orig. 37.50 spécial 1/2 prix 18.75

Orig. 40.00 spécial 1/2 prix 20.00

PANTALONS POUR HOMMES (Rayon 611)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

50% de RABAIS

sur nos maillots de bain un et deux-pièces pour Dames. Choix de modèles et couleurs.

VETEMENTS DE PLAGE (Rayon 541)
VETEMENT DE BASE (Rayon 360)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, étage supérieur.

50% de RABAIS

sur un groupe de vêtements sport pour Dames. Comprenant: blazers, pantalons, blouses, jupes, tuniques. Confectionnés en polyester. Tailles désassorties. Couleurs variées.

SPORT POUR DAMES (Rayon 542)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, étage supérieur.

Aussi, plusieurs spéciaux dans les rayons suivants: Accessoires-Mode pour Dames, ainsi que Enfants-Filletles et Garçons.

ACCESSOIRES-MODE (Rayon 310)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

ENFANTS-FILLETES (Rayons 431-550)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, rez-de-chaussée.

GARÇONS (Rayon 660)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

Bas pour Dames

Bas 1/4 en nylon. Une grandeur. Couleurs variées.

spécial 3/1.00

BAS POUR DAMES (Rayon 370)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

Pour Messieurs

Bas en orlon/nylon, extensible.

spécial 2/3⁰⁰

T-shirts à manches courtes, en rayonne/coton.

spécial 7⁹⁹

T-shirts à manches courtes, en coton/polyester.

spécial 1/2 prix

Chemises à manches longues.

spécial 1/2 prix

Chemises à manches courtes, en polyester/coton.

spécial 7⁹⁹

MERCERIE POUR HOMMES (Rayon 620)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.